

RÉFÉRENTIELS

formation (référentiels de certification, offre modulaire de formation) des professionnels de l'accueil familial en Bulgarie

Document no. 5.1_BG_fr

Référentiels formation (référentiels de certification, offre modulaire de formation) des professionnels de l'accueil familial en Bulgarie

Document rédigé par SAPI

5.1_BG_fr

SOMMAIRE

1ÈRE PARTIE : INTRODUCTION.....	5
1. PRÉSENTATION DU PROJET AFUE.....	7
1.1 <i>Le contexte.....</i>	7
1.2 <i>Les objectifs.....</i>	8
1.3 <i>Les publics cibles.....</i>	9
1.4 <i>L'impact.....</i>	9
1.5 <i>Le partenariat et la répartition des rôles dans le cadre du partenariat du projet.....</i>	10
2. LA MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE DU PROJET AFUE.....	12
2.1 <i>Fondements de la méthodologie.....</i>	12
2.2 <i>L'Approche Par Compétences (APC), fil directeur du projet.....</i>	13
3. LES PRODUCTIONS DU PROJET AFUE.....	15
4. LA MÉTHODOLOGIE SPÉCIFIQUE AUX RÉFÉRENTIELS FORMATION (RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION, OFFRE MODULAIRE DE FORMATION) DES PROFESSIONNELS DE L'ACCUEIL FAMILIAL EN BULGARIE, HONGRIE, ROUMANIE.....	17
4.1 <i>Les objectifs poursuivis dans l'élaboration du Référentiel de certification.....</i>	17
4.2 <i>L'offre de formation modulaire Assistant familial et le Cadre Européen des Compétences (CEC).....</i>	18
4.3 <i>Les crédits associés au CEC (ECVET).....</i>	19
2ÈME PARTIE : LE REFERENTIEL DE CERTIFICATION.....	23
3ÈME PARTIE : L'OFFRE DE FORMATION MODULAIRE.....	47
CONCLUSIONS.....	61
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	71
ANNEXES.....	75



1ERE PARTIE

INTRODUCTION



Présentation du projet AFUE

1.1 Le contexte.

La Convention des Nations Unies sur les droits des Enfants, texte phare de la protection des enfants, leur reconnaît le droit de vivre dans leur famille. Le placement des enfants en institution ne doit intervenir qu'en dernier recours, en cas de nécessité. Or dans certains pays devenus membres de l'Europe, l'exclusion sociale des enfants, qu'ils soient handicapés, abandon ou plus largement en carence affective ou sociale, et leur placement en institution ont été trop souvent la seule alternative proposée.

Ces pratiques perdurent du fait de pressions économiques et culturelles. Les préconisations du Rapport de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe du 5 mars 2003 sur l'Amélioration du sort des enfants abandonnés invitent les pays concernés à :

- mettre en place une politique active de désinstitutionnalisation et de restauration des liens familiaux de l'enfant en développant des formules alternatives à l'institutionnalisation qui privilégient le retour des enfants dans leur famille d'origine, la prise en charge des enfants dans des familles d'accueil ou des maisons familiales, la création de centres de jour...
- améliorer de façon systématique la formation des personnels en poste, avec le concours si besoin des partenariats étrangers.

L'Europe centrale et orientale connaît, depuis environ 20 ans, d'importants changements politiques, économiques et sociaux qui ont modifiés en profondeur la répartition des revenus dans la population. Cette évolution, a, dans l'immédiat, porté atteinte à la protection sociale de certains, et notamment des plus faibles : enfants adolescents et personnes âgées.

En Bulgarie, les pouvoirs publics avaient institutionnalisé la pratique du placement des enfants abandonnés, engendrant des conséquences importantes notamment en termes de recrutement de personnel qualifié, qui est resté en nombre insuffisant pour faire face aux besoins spécifiques des enfants. Les autorités Bulgares ont pris conscience de la situation et ont déclaré que la désinstitutionnalisation des enfants était une priorité, et la mise en place de solutions alternatives de prise en charge une nécessité notamment avec la création de centres de jour.

En Roumanie, après une chute importante de la natalité dans les années 60, une politique nataliste à volontairement été instauré par le gouvernement, en l'assortissant de la possibilité pour les familles de placer l'enfant en institution à charge de l'état. (Loi 3/1970 organisant l'abandon des enfants dans les orphelinats). La volonté politique a aidé à reformer des lois existantes sont venues pour abroger la loi sur l'abandon des enfants dans les établissements en 1997.

Cependant, en France, la création du diplôme d'Etat d'assistant familial (DE AF) donne un nouveau statut juridique aux assistants familiaux, il entend améliorer la qualité des prises

en charge en étoffant les conditions préalables à l'agrément et le contenu de la formation obligatoire et sécuriser la situation de ces professionnels. Il est entré en vigueur dans son intégralité le 1er janvier 2007, et il vise à permettre aux assistants familiaux, ayant suivi la formation obligatoire prévue à l'article L. 421.15 du code de l'action sociale et des familles, d'obtenir un diplôme professionnel. En France, les 46 800 assistants familiaux agréés en activité accueillent près de 65 000 enfants (soit une moyenne de 1,7 enfant dans chaque famille d'accueil), à la suite d'une décision judiciaire dans 9 cas sur 10. Le diplôme d'Etat d'assistant familial atteste les compétences nécessaires pour accueillir de manière permanente à son domicile et dans sa famille des mineurs ou des jeunes majeurs dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance ou d'un placement judiciaire. La formation qui prépare au diplôme d'Etat d'assistant familial est construite sur la base d'un référentiel professionnel (définition de la profession/contexte de l'intervention, référentiel fonctions/activités et référentiel de compétences) qui structure à la fois la formation et la certification qui atteste l'acquisition des compétences.

1.2 Les objectifs.

Les pays membres de l'Union européenne ont besoin de pouvoir placer des enfants (de 0 à 18 ans) en détresse ou rupture sociale. Les directives des politiques européennes incitent très fortement les pays adhérents à l'Union Européenne à afficher une politique commune de désinstitutionalisation.

Les personnes exerçant auprès de ces différents publics sont pour la plupart des pays des bénévoles ou des salariés sans réelles qualifications, s'appuyant davantage sur une pratique intuitive que sur un réel savoir faire. Les modes de prise en charge de ces enfants ne sont pas harmonisés au sein des différents pays de l'Union Européenne.

L'objectif du projet AFUE est de mettre en place, au niveau européen, une pratique harmonisée de prise en charge des enfants en détresse et d'harmoniser les contenus de formation des professionnels en s'appuyant sur un diplôme français qui reconnaît une pratique professionnelle innovante en terme de prise en charge.

Le transfert consistera à mettre à disposition des partenaires roumains et bulgares et hongrois le produit de l'expérience française, le diplôme d'assistant familial. Les partenaires roumains, hongrois et bulgares, pourront s'appropriier tout ou partie de ce diplôme et de ses composantes, et ce, en fonction des enjeux auxquels ils sont confrontés et du cadre réglementaire dans lequel se situe leur action. Les différentes activités prévues dans le projet permettront d'adapter les parties transférées pour que soit pleinement tenu compte des spécificités des contextes de ces trois pays.

La mise en œuvre du projet AFUE permettra de professionnaliser les acteurs sociaux. Les assistants familiaux seront ainsi mieux formés, plus compétents, plus efficaces, et mieux à même de traiter la totalité des situations rencontrées. Leurs aptitudes relationnelles et savoir-faire seront renforcés dans la pratique de la communication, de l'accueil et de l'accompagnement, dans leur capacité à réagir face à des situations différentes et d'urgence (observer, analyser, agir) dans leurs connaissances techniques liées à la vie quotidienne (hygiène, confort, sécurité, entretien, alimentation...), dans leurs connaissances scientifiques de base (psychologie, pédiatrie). Les organismes de formation disposeront d'une offre de formation rénovée, adaptée et pertinente validée dans 4 pays d'Europe (Bulgarie, Roumanie, Hongrie, France).

Ce projet soutient ainsi l'élaboration d'un système de formation intégrant des outils européens communs conçus pour favoriser la transparence et la reconnaissance des compétences. La démarche envisagée par ce projet va introduire la notion de certification des compétences au regard des activités professionnelles requises par le métier d'Assistant familial.

1.3 Les publics cibles.

Les publics visés par ce transfert de diplôme seront :

- Les assistants familiaux des 3 pays partenaires Bulgarie, Roumanie, Hongrie qui ont un besoin important de professionnalisation de leurs pratiques.
- Les formateurs des organismes de formations, qui ont une pratique différente d'un pays à l'autre et qui sont en possession ou non de ressources pédagogiques adaptées.
- Plus largement les publics travaillant dans le secteur social et l'aide à l'enfance

Le public cible final est bien sur l'ensemble des enfants en situation de détresse sociale à qui la réalisation de ce projet permettra d'être accueillis dans de meilleures conditions et de retisser ce lien social si important pour leur développement.

1.4 L'impact.

L'impact sur les travailleurs sociaux :

En ce qui concerne les acteurs de terrain, c'est-à-dire les « travailleurs sociaux », ils seront mieux formés, plus compétents, plus efficaces, et mieux à même de traiter la totalité des situations d'urgences rencontrées.

Cela se traduira par le développement :

- de leurs aptitudes relationnelles et savoir-faire dans la pratique de l'animation, de la communication, de l'accueil et de l'accompagnement
- de leur capacité à réagir face à des situations différentes et d'urgence (observer, analyser, agir)
- de leur capacité de communication sur l'état physique et moral avec les membres de l'équipe « aidante »
- de leurs connaissances techniques liées à la vie quotidienne (hygiène, confort, sécurité, entretien, alimentation...) et du fonctionnement des institutions techniques spécialisées
- de leurs connaissances scientifiques de base (psychologie, pédiatrie) pour travailler efficacement dans des équipes mixtes avec des médecins spécialisés
- de leur maîtrise des méthodes d'apprentissage et des processus de pensée

Impact sur les organismes de formation :

Les organismes de formation seront les utilisateurs directs compte tenu de leurs besoins et de la pénurie actuelle de programmes dans ce secteur. Les organismes prescripteurs et financeurs qui auront été associés aux travaux seront sensibles dans chaque pays à la solvabilité et à la pérennité de l'offre.

Impact sur l'offre de formation professionnelle et la transparence des qualifications : les organismes de formation disposeront d'une offre de formation rénovée, adaptée et pertinente validée dans 4 pays d'Europe (Bulgarie, Roumanie, Hongrie, France)

1.5 Le partenariat et la répartition des rôles dans le cadre du partenariat du projet.

Les objectifs du projet, la typologie des activités qui sont mises en place pour les atteindre, le nombre mais aussi, la complémentarité des partenaires et organismes d'appui nécessitent une organisation bien structurée et une gestion rigoureuse. Ceci a fait l'objet d'une réflexion entre les partenaires qui ont convenu le mode de fonctionnement.

Le partenariat est constitué de 11 organismes originaires de 4 pays (Bulgarie, France Hongrie et Roumanie). Il s'agit de centre de formation professionnelle initiale et continue, cabinets conseils, universités, associations, agences nationales.

Les objectifs du projet, la typologie des activités qui seront mises en place pour les atteindre, la diversité des secteurs ciblés, des utilisateurs et des bénéficiaires, le nombre mais aussi la complémentarité des partenaires et organismes d'appui nécessitent une organisation bien structurée et une gestion rigoureuse qui doivent être pensées en amont du projet.

Ceci a fait l'objet d'une réflexion entre les partenaires qui ont convenu du mode de fonctionnement suivant :

- choix d'un organisme « chef de projet », chargé de la promotion et de la gestion scientifique, administrative et financière du projet : P0 : Université de Sofia (Bulgarie)
- choix d'un organisme « coordinateur général » en charge de la coordination générale du projet entre les différents partenaires qui seront le relais du chef de projet : P4 : GIP FIPAG (France)
- Choix dans chacun des pays autres que la Grèce, d'un organisme « chef de file » qui sera relais du coordinateur général. Il aura en charge la coordination des actions à mettre en œuvre dans la réalisation des objectifs tout au long du projet dans son pays. P5 : GRETA NORD ISERE pour la France, P2 : SAPI pour la Bulgarie, P10 : Association PARTENER pour la Roumanie, P7 : Université de Pecs pour la Hongrie
- Choix d'un organisme « évaluateur externe permanent » du mode de fonctionnement du projet, des méthodologies utilisées, des résultats obtenus, en particulier des produits élaborés et de leur valorisation. Le choix s'est porté sur l'organisme GRETA VIVARAIS PROVENCE. Il sera chargé durant tout le projet du contrôle qualité.
- Choix d'organismes experts chargé des travaux de recherche et de production en rapport direct avec les chefs de file de chaque pays

Le partenariat du projet a été constitué des organismes suivants:

BULGARIE :

- Université «St Kliment d'Ohrid» de Sofia (Promoteur du projet)
- Institut des Activités et des Pratique Sociale (SAPI)
- Agence nationale pour l'éducation et la formation professionnelle (NAVET)

FRANCE :

- Groupement d'Intérêt Public - Formation et Insertion Professionnel de l'Académie de Grenoble (GIPFIPAG),
- Greta Nord Isère - Centre de formation continue,
- Greta VIVARAIS PROVENCE (Evalueateur).

HONGRIE :

- Université de Pecs

ROUMANIE :

- Université «Alexandru Ioan Cuza» Iasi
- Direction départementale pour la protection de l'enfant Iasi
- Association PARTENER - le Groupement d'Initiative pour le Développement Local Iasi



La méthodologie générale du projet

AFUE

2.1 Fondements de la méthodologie.

Le transfert de la certification française d'ASSISTANT FAMILIAL, consiste en plusieurs types de transfert :

- **Transférabilité géographique:** Il s'agit d'un transfert du titre d'Assistant familial existant en France vers les 3 pays partenaires (Bulgarie, la Roumanie et la Hongrie), en tenant compte des spécificités culturelles et souhaitant parvenir à une harmonisation des pratiques partagées par 4 pays européens répondant à la politique européenne. Le transfert consistera à mettre à disposition des partenaires roumains, bulgares et hongrois le produit de l'expérience française, le Diplôme d'assistant familial. Les partenaires roumains, hongrois et bulgares, pourront s'approprier tout ou partie de ce diplôme et de ses composantes, et ce, en fonction des enjeux auxquels ils sont confrontés et du cadre réglementaire dans lequel se situe leur action. Les différentes activités prévues dans le projet permettront d'adapter les parties transférées pour que soit pleinement tenu compte des spécificités des contextes de ces trois pays.
- **Transférabilité méthodologique:** A l'occasion de ce projet de transfert, il sera aussi question de faire partager entre les partenaires européens une même culture pédagogique centrée sur une même approche, "l'Approche Par Compétences" (APC). Cette culture pédagogique commune que véhiculent les travaux de la communauté européenne en matière de formation s'appuie sur la recherche de la meilleure adéquation possible entre formation et emploi. Progressivement l'APC s'est construite autour d'une méthodologie qui partant des besoins économiques construit les dispositifs de formation pour qu'ils répondent à ces besoins. L'enchaînement est le suivant: ACTIVITES PROFESSIONNELLES - COMPETENCES REQUISES - CONTENUS DE FORMATION - CERTIFICATION. Le projet permettra à tous les partenaires, notamment à ceux de l'Est de l'Europe, de partager cette même vision de la finalité de la formation.
- **Transférabilité sectorielle:** Une des activités du projet consiste, dans la phase de diagnostic, à identifier les différents cadres législatifs et juridiques de la protection des personnes, dans les pays partenaires. L'étude et les constats liés à la problématique de l'abandon et du risque social pourront faire l'objet d'une diffusion à d'autres secteurs: droit, justice, prévention, médiation. Un transfert pourra s'envisager en direction des nombreux métiers du champ de la santé où la relation d'aide est fortement présente - par ailleurs, l'ingénierie des compétences (modularisation) et l'ingénierie globale du projet sont transférables à tout autre secteur.

Pour réaliser ce transfert il a été jugé nécessaire de :

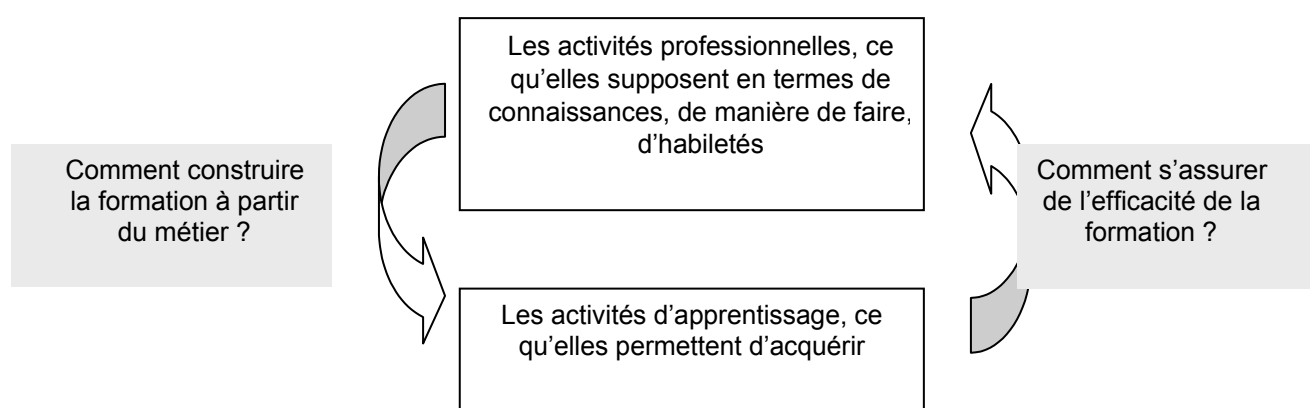
- Identifier les freins au développement de la relation d'aide dans les différents pays

- Adapter et transférer une ingénierie de formation pour instrumenter les organismes de formation et institutions de type emploi/formation, en vue de professionnaliser les travailleurs sociaux qui ont en charge la relation d'aide.
- Promouvoir une offre de formation adaptée et renouvelée, intégrant les spécificités du public comme moyen de développement de la relation d'aide au service des politiques nationales et européennes de solidarité.
- Mieux conceptualiser les problématiques liées à la l'accueil familial, mieux identifier le réseau des acteurs.
- Consolider les connaissances et faciliter la résolution de problèmes sur ce champ.

2.2 l'Approche Par Compétences (APC), fil directeur du projet.

Les formateurs ont progressivement développé une approche pour «penser la formation comme un levier de la performance économique», il s'agit de l'Approche Par Compétences.

L'APC est une approche, une manière de voir, un fil conducteur qui donne du sens aux pratiques de formation. Ce fil conducteur consiste à mettre en articulation les activités professionnelles actuelles et en devenir d'un emploi donné, et la formation des titulaires de cet emploi, de telle sorte que les acquis de la formation se transforment en effets sur le poste de travail.



Ce fil conducteur qu'est l'APC a donné naissance à un nouveau domaine de compétences des formateurs, celui de **l'ingénierie de formation**.

La définition de l'ingénierie de formation que nous avons retenue dans le projet est la suivante :

« Ensemble des méthodes des ingénieurs appliquées à la formation ». La cible de l'analyse est une organisation, un service. L'ingénierie de formation est donc un ensemble de méthodes, outils, démarches qui visent à :

- Analyser la problématique ressources humaines d'une organisation de travail
- A traduire cette problématique en besoins de formation
- A définir les conditions dans lesquelles cette formation est susceptible de répondre aux besoins
- A évaluer si l'action a produit ses effets sur la problématique
- A éventuellement apporter des correctifs. »

Dans le cadre du transfert, il a été fait appel aux méthodologies d'ingénierie de formation

en application de l'Approche Par Compétences.

L'ensemble des productions qui ont fait l'objet de choix méthodologiques sont les suivantes :

- Méthodologie de construction des états des lieux dans les 3 pays
- Méthodologie de construction du Référentiel métier
- Méthodologie de positionnement du dispositif de formation dans le Cadre européen des certifications professionnelles



Les productions du projet AFUE

Le projet de transfert conduira les partenaires à la production des plusieurs résultats . Tous les résultats seront accessibles gratuitement à partir du site du projet www.projetafue.eu . La liste des resultats du projet est la suivante :

No.	Titre du résultat	Codification
1	Etat des lieux des modalités de prise en charge sociale et éducative des enfants en détresse sociale et le diagnostic des besoins de professionnalisation en Bulgarie	1_BG_fr 1_BG_bg
	Etat des lieux des modalités de prise en charge sociale et éducative des enfants en détresse sociale et le diagnostic des besoins de professionnalisation en Hongrie	1_HU_fr 1_HU_hu
	Etat des lieux des modalités de prise en charge sociale et éducative des enfants en détresse sociale et le diagnostic des besoins de professionnalisation en Roumanie	1_RO_fr 1_RO_ro
2	Synthèse européenne des états des lieux et des diagnostics des besoins de professionnalisation en Roumanie, Bulgarie et Hongrie	2_EU_fr 2_EU_bg 2_EU_hu 2_EU_ro
3	Etude des conditions de transférabilité du titre français d'Assistant familial à partir de l'état des lieux et du diagnostic des besoins de professionnalisation en Bulgarie, Hongrie, Roumanie. Annexe : Guide du transfert.	3_EU_fr 3_EU_bg 3_EU_hu 3_EU_ro
4.1	Référentiels métiers des professionnels de l'accueil familial en Bulgarie	4.1_BG_fr 4.1_BG_bg
	Référentiels métiers des professionnels de l'accueil familial en Hongrie	4.1_HU_fr 4.1_HU_hu
	Référentiels métiers des professionnels de l'accueil familial en Roumanie.	4.1_RO_fr 4.1_RO_ro
4.2	Synthèse européenne des Référentiels métiers des professionnels de l'accueil familial en Bulgarie, Hongrie, Roumanie.	4.2_EU_fr 4.2_EU_bg 4.2_EU_hu 4.2_EU_ro
5.1	Référentiels formation (référentiels de certification, offre modulaire de formation) des professionnels de l'accueil familial en Bulgarie	5.1_BG_fr 5.1_BG_bg
	Référentiels formation (référentiels de certification, offre modulaire de formation) des professionnels de l'accueil familial en Hongrie	5.1_HU_fr 5.1_HU_hu
	Référentiels formation (référentiels de certification, offre modulaire de formation) des professionnels de l'accueil familial en Roumanie	5.1_RO_fr 5.1_RO_ro

5.2	Synthèse européenne des Référentiels formation (référentiels de certification, offre modulaire de formation) des professionnels de l'accueil familial en Bulgarie, Hongrie, Roumanie	5.2_EU_fr 5.2_EU_bg 5.2_EU_hu 5.2_EU_ro
6	Recueil des outils pédagogiques en Bulgarie, Hongrie, France, Roumanie pour la formation des professionnels de l'accueil familial	6_EU_fr 6_EU_bg 6_EU_hu 6_EU_ro
7	Programme européen de formation de formateurs pour le transfert des ressources et productions réalisées	7_EU_fr 7_EU_bg 7_EU_hu 7_EU_ro
8	Site internet	www.projetafue.eu
9	CD ROM „L'accueil familial en Europe”	



La méthodologie spécifique aux

Référentiels formation (référentiel de certification, offre modulaire de formation) des professionnels de l'accueil familial en Bulgarie

4.1 Les objectifs poursuivis dans l'élaboration du Référentiel de certification.

Le Référentiel de certification de l'assistant familial (RC) est le document qui fait véritablement le lien entre les 2 mondes, celui du travail et celui de la formation, le RC appartient aux 2 mondes. Le RC est d'abord constitué d'une liste des compétences. Ces compétences sont relatives aux tâches professionnelles. Les compétences sont dérivées des tâches professionnelles. Le référentiel de certification ainsi formalisé est en congruence avec le RAP.

Le RC a une double finalité :

- Il fait le lien entre les activités professionnelles d'une part et les activités d'apprentissage d'autre part.
- Il est l'outil au service du jury dans le cadre de la certification des compétences.

En ce qui concerne la 1^{ère} finalité, le RC est un outil au service du formateur. Toute progression pédagogique doit décomposer les savoirs en unités d'apprentissage. Ce découpage du savoir en morceaux peut conduire à un émiettement du savoir (reproche qui était fait à juste titre au courant pédagogique de la Pédagogie par Objectifs). Avec l'APC, l'apprentissage de tel savoir retrouve du sens car il sera mobilisé dans l'exercice de telle ou telle compétence laquelle se manifeste dans telle activité professionnelle. A ce titre, le RC est utilisé tout au long de la formation pour donner du sens aux apprentissages et construire des situations d'évaluation formative. L'évaluation formative est l'évaluation que conduit le formateur dans le but d'aider l'apprenant à mesurer ses acquis, à identifier ses points de progrès. L'évaluation formative se caractérise donc par sa finalité, l'aide.

En ce qui concerne la 2^{ème} finalité, le RC est un outil au service du jury qui est responsable de la certification.

Le référentiel de certification de l'assistant familial (RC) est appelé à remplir deux fonctions principales :

- une fonction de médiation : le RC sert aux équipes de formateurs pour leur permettre de faire le lien en permanence entre :
- Les savoirs qui sont enseignés
- Les compétences qui se construisent progressivement avec les savoirs enseignés,
- Et les tâches professionnelles dans lesquelles seront mobilisées les compétences construites.

- Une fonction d'outil dans le processus d'évaluation des candidats qui veulent devenir des assistants familiaux.

Le RC est une liste de compétences, mais ce n'est pas seulement cela puisque le RC, comme son nom l'indique, sert de référence pour la certification. Pour cette fin, les compétences sont être complétées par le descriptif de situations dans lesquelles les candidats devront être placés lorsqu'il s'agira d'évaluer leurs compétences.

Le référentiel de certification précise les conditions dans lesquelles les compétences seront évaluées et les résultats attendus. A ce titre, il est la référence fondamentale pour l'évaluation des compétences. Toutes les épreuves qui sont construites pour que soient certifiées les compétences doivent répondre au « cahier des charges » que constitue le référentiel de certification.

La construction du référentiel de certification constitue la suite de l'élaboration du référentiel métier.

Pour construire le Référentiel de certification, la base commune de travail pour chacune des équipes de concepteurs a été le Référentiel métiers (RM) de l'assistant familial. Ces équipes ont été formées de telle sorte qu'une même méthodologie soit suivie dans les pays de transfert. Un premier travail d'identification des compétences a été initié dans chacun des pays. Le référentiel de certification a été élaboré au cours des séminaires transnationaux, le.

4.2 L'offre de formation modulaire Assistant familial et le Cadre Européen des Compétences (CEC).

Les recommandations de la Commission Européenne du 23 avril 2008, stipulent « qu'en 2012 toute certification élaborée dans un cadre national doit faire référence au CEC ».

La construction de l'offre modulaire de formation des professionnels l'accueil familial est l'occasion non seulement de mettre en œuvre cette recommandation, mais aussi d'élaborer sinon une méthodologie du moins une méthode à cette fin. En effet, les textes européens laissent les acteurs de définir librement leur manière de faire.

En 2004, les états membres de l'UE, les partenaires sociaux ont souhaité créer une référence commune afin d'améliorer la transparence des certifications professionnelles. Dans cette perspective, la commission a élaboré en 2005, un cadre comportant 8 niveaux. Ce cadre a été révisé le 6 sept 2006.

Le 23 avril 2008, la commission a validé le CEC et a produit un document de recommandations :

- dès 2008, chaque pays établit une correspondance entre ses certifications et le CEC
- en 2012, toutes les certifications européennes font référence au CEC.

Les objectifs du CEC sont les suivants :

- Favoriser la mobilité de la main d'œuvre en Europe:
- le CEC permet aux apprenants de décrire plus facilement leur niveau général de compétences aux recruteurs d'autres pays.
- Il aide les employeurs à interpréter les certifications des candidats
- Développer la Formation Tout au Long de la Vie :

- Le CEC permet d'associer les acquis de l'éducation formelle et du travail et dans des pays différents
- Il doit réduire les barrières entre enseignement supérieur et enseignement et formation professionnels
- Il doit faciliter la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE),

Le cadre repose sur les acquis de l'éducation et de la formation. Il englobe tous les niveaux de certification acquis dans l'enseignement général, l'enseignement et la formation professionnels ainsi que dans l'enseignement supérieur. Le cadre concerne aussi les certifications fournies par la Formation Initiale et par la Formation Continue.

Les 8 niveaux se concentrent sur les résultats d'apprentissage et non sur les parcours, les durées. Les acquis de l'éducation se répartissent en 3 catégories:

- Les savoirs
- Les aptitudes
- Les compétences

Définition du concept de **savoir** adoptée par la Commission : « *résultat de l'assimilation d'information grâce à l'éducation et à la formation. Le savoir est un ensemble de faits, de principes, de théories et de pratiques liés à un domaine de travail ou d'étude. Le CEC fait référence à des savoirs théoriques ou factuels.* » In recommandations de la commission, 23 avril 2008

Définition du concept d'aptitude adoptée par la Commission : « *capacité d'appliquer un savoir et d'utiliser un savoir-faire pour réaliser des tâches et résoudre des problèmes. Le CEC fait référence à des aptitudes cognitives (utilisation de la pensée logique, intuitive, créatrice) ou pratiques (fondées sur la dextérité ainsi que sur l'utilisation de méthodes, de Matériels, d'outils et d'instruments)* »

Définition du concept de **compétence** adoptée par la Commission : « *capacité avérée d'utiliser des savoirs, des aptitudes et des dispositions personnelles, sociales ou méthodologiques dans des situations de travail ou d'études et pour le développement professionnel ou personnel. Le CEC fait référence aux compétences en terme de prise de responsabilité et d'autonomie* »

Le CEC agit comme un méta-cadre.

4.3 Les crédits associés au CEC (ECVET).

La mise en place d'un système de crédits a été une initiative prise à Copenhague le 20 novembre 2002. Le 12 décembre 2004, 32 ministres de l'enseignement et de la formation professionnels ainsi que par les partenaires sociaux européens et la Commission ont signé l'accord de Maastricht, qui instaure le système ECVET comme mesure complémentaire indispensable du CEC.

Le CEC vise à assurer la transparence des qualifications professionnelles en Europe (les qualifications doivent être lisibles et comparables). Le système de crédits ECVET vise à assurer le transfert et la capitalisation des acquis d'apprentissage (les acquis doivent être transférables d'un pays à un autre et capitalisables).

L'ECVET vise à favoriser

- La mobilité des personnes en formation

- La validation des acquis des apprentissages effectués tout au long de la vie
- La transparence des qualifications
- La confiance mutuelle et la coopération entre acteurs de la formation et de l'enseignement professionnel en Europe

Assurer le transfert d'acquis d'apprentissage dans des contextes internationaux, implique que les prestataires de formation, ou les autorités compétentes passent des accords (mémoire de partenariat) qui identifient

- Les correspondances entre les certifications (unités et points de crédits)
- Les processus d'évaluation, de transfert et de validation des acquis d'apprentissage (unités)
- Les dispositions prises pour l'assurance qualité

Ainsi, le processus de transfert d'ECVET peut être décrit comme une transaction entre des autorités habilitées à délivrer des crédits d'apprentissage

- L'un des organismes évalue, attribue et enregistre des crédits
- L'autre organisme valide les crédits et les reconnaît en vue de la délivrer la certification

Pour faciliter le processus de transfert, ECVET est fondé sur

- La description des certifications en termes d'acquis d'apprentissage
- La présentation des certifications en unités d'acquis d'apprentissage
- Les crédits sont affectés aux unités pour représenter chaque unité et situer son poids et sa valeur par rapport à la certification

Une unité est un ensemble de savoirs, aptitudes et compétences constituant la plus petite partie d'une certification pouvant faire l'objet d'une validation. Une unité peut être spécifique à une certification ou être commune à plusieurs certifications.

Pour le système ECVET, une unité doit comporter :

- Le titre général de l'unité
- La liste des savoirs, aptitudes et compétences attendues
- Les critères d'évaluation des acquis d'apprentissage correspondants.

Plusieurs critères d'attribution des ECVET peuvent être utilisés:

- L'appréciation de l'importance des contenus de chaque unité
- La durée réelle ou supposée d'un programme de formation de référence
- La charge de travail réelle ou supposée d'un apprenant dans un contexte formel d'apprentissage
- La combinaison de plusieurs de ces critères.

Les points sont affectés en 1er lieu à l'ensemble de la certification. Les points sont ensuite répartis entre les différentes unités de certification en fonction de l'importance relative de chacune d'elles dans la certification

Par convention, une qualification nécessitant, dans un contexte d'apprentissage formel, un an de formation, se verra attribuer un volume de 60 ECVET.

Chaque unité certificative permet de valider un ensemble cohérent de compétences au regard de la logique du métier. Les unités certificatives substituent à la logique du « tout ou rien » la logique de capitalisation des acquis.

Les unités certificatives (ou UC) :

- S'acquièrent par la règle de capitalisation
- Et par la règle de compensation (utilisation de coefficients)

L'affectation de coefficients aux différentes Unités Certificatives est tributaire de l'importance relative des compétences au regard du métier.

Les unités certificatives s'acquièrent, par la voie de la formation, par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), ou par combinaison des deux voies.

Dans le cadre de la construction du dispositif de formation modulaire d'Assistant familial, la référence au Cadre Européen des Certifications professionnelles, prendra 2 aspects :

- Positionnement des modules de formations sur l'un des 8 niveaux du CEC,
- Attribution de crédits ECVET à chaque module

Le processus qui débouche sur une référence formelle au CEC présuppose :

- Que la formation soit découpée en modules
- Que chaque module soit caractérisé en termes de savoirs, d'aptitudes et de compétences
- Que les modalités de prise en compte des apprentissages dans un contexte non formel soient précisées
- Qu'à chaque unité soit affecté un coefficient pour mise en application de la règle de compensation.

Ce préalable étant acquis, il sera possible de :

- Attribuer un nombre de crédits ECVET à chaque unité selon le poids relatif de chaque unité
- Positionner la formation modulaire Assistant familial sur l'un des 8 niveaux du CEC.

Le Référentiel formation comprend 2 parties :

- le Référentiel de certification
- et l'Offre modulaire de formation



2EME PARTIE

**LE REFERENTIEL
DE CERTIFICATION**



Démarche employée pour construire le référentiel de certification :

1.1. Rôle des différents partenaires du groupe d'appui

Le rôle des différents partenaires du groupe d'appui était défini en fonction des tâches et des fonctions des institutions qu'ils représentaient, et de leurs compétences. L'ANPE et l'AAS ont assuré l'information nécessaire pour le développement de l'accueil familial dans le pays, pour les changements à venir et les nouveaux projets dans ce domaine. Il faut tenir compte du lancement dans le pays d'un nouveau projet national de désinstitutionalisation, intitulé « Enfance pour tous », dans le cadre duquel il est prévu de fermer toutes les institutions traditionnelles importantes pour des enfants en danger tout en développant l'accueil familial. En outre, il est prévu d'aider les spécialistes à participer dans des groupes de travail. Leur tâche majeure y est de valider le produit.

Les représentants des fournisseurs de services sociaux, tels le Centre d'aide publique à Sofia, le Complexe de services sociaux pour des enfants et familles à Shoumen, le Complexe de services sociaux pour des enfants et familles à Pazardzhik, l'Institution pour enfants « Petko Rachov Slaveykov » à Sofia, ont contribué pour la définition des compétences concrètes et de leurs indicateurs. Les experts de l'Université de Sofia et de l'IAPS ont joué un rôle majeur dans l'élaboration du programme de formation, c'est-à-dire on a utilisé toutes les ressources actuelles et on a contribué pour la création de nouvelles.

1.2. Tableau des acteurs impliqués dans la construction du RC :

Les formateurs ayant participé à la construction du RC :

NOM PRENOM	Fonction	Etablissement
MdCdr.Neli Petrova-Dimitrova	professeur	Université de Sofia
Hristina Ocetova	maître assistant	Université de Sofia
Marina Pironkova	maître assistant	Université de Sofia
Stefan Stefanov	maître assistant	Université de Sofia
dr.Nadiya Stoykova	directeur exécutif	SAPI
Yanitsa Nedelcheva	formateur	SAPI
Katya Karadjova	formateur	SAPI

Les professionnels ayant participé à la construction du RC :

NOM PRENOM	Fonction	Etablissement
Bilqna Koycheva	Directeur	Centre d'aide publique – Sofia
Veneta Gospodinova	Directeur	Centre d'aide publique – Shumen
Penka Nikolova	Expert public	Agence nationale d'éducation et de formation continue

1.3. Institutions auprès desquelles des données ont été collectées (le cas échéant) :

Les institutions auprès desquelles les données ont été collectées sont: Université de Sofia; SAPI; Agence nationale d'éducation et de formation continue; Centre d'aide publique – Sofia; Centre d'aide publique – Shumen; Centre d'aide publique – Pazardjik ; Centre regional de famille d'accueil – Sofia; Centre regional de famille d'accueil – Pernik ; Centre regional de famille d'accueil – Shumen ; Centre regional de famille d'accueil – Smolyan ; Centre regional de famille d'accueil – Gabrovo ; Centre regional de famille d'accueil – Targovishte ; Centre regional de famille d'accueil – Veliko Tarnovo.

1.4. Le calendrier de travail

Calendrier des réunions de travail internationales relatives aux RC:

Nature du regroupement	Lieu	Dates	Objet
Réunion transnationale	Bourgoin Jallieu, France	3-5 mai 2010	Présentation et formation a la méthodologie de l'elaboration du RM et du RF. Modifications de budget du projet.
Comite de pilotage	Sofia, Bulgarie	28-29 juin 2010	Présentation des Etats des lieux et des diagnostics des besoins de professionnalisation. Etude des conditions de transférabilité. Présentation des référentiels métiers. Présentation du site web. Guide du transfert - Glossaire - Codification du référentiel de certification du titre français. Plan de valorisation des résultats. Aspects financiers. Rapport d'avancement. Calendrier des activités. Travail sur les référentiels formation.
Réunion de travail internationale	Budapest, Hongrie	20 décembre 2010	Evaluation, corrections
Réunion de travail internationale	Lyon, France	04 – 05 avril 2011	Evaluation, corrections

Calendrier des réunions de travail relatives aux RC en pays concerné:

Objet	Lieu	Date
Répartition des tâches	Agence nationale d'éducation et de formation continue	09.09.2010
Répartition des tâches	SAPI	06.01.2011
Répartition des tâches	Faculté de pédagogie primaire et préscolaire à l'Université de Sofia	13.04.2011
Validation des modifications; Répartition des tâches	Agence nationale d'éducation et de formation continue	16.06.2011
Répartition des tâches	Agence nationale d'éducation et de formation continue	12.09.2011



Mode opératoire de construction du

référentiel de certification :

2.1. Rappel du cahier des charges européen des unités certificatives.

Le Parlement européen recommande¹ aux états membres pour la mise en place du système des crédits (ECVET) le découpage des certifications nationales en unités dites « unités d'acquis d'apprentissage »².

Le cahier des charges des unités certificatives tel que décrit dans l'annexe 2 de la recommandation du Parlement est constitué des éléments suivants. Chaque caractéristique énoncée dans ce cahier des charges a été débattue et fait l'objet d'une application à la certification européenne d'AF.

Cahier des charges européen :

- Une unité est l'élément d'une certification comprenant un ensemble cohérent de savoirs, d'aptitudes et de compétences pouvant faire l'objet d'une évaluation et d'une validation par un nombre de points ECVET qui y est associé. Une certification comprend en principe plusieurs unités et elle est constituée de la totalité de celles-ci. Un apprenant peut, dès lors, obtenir une certification en accumulant les unités requises qu'il aura capitalisées dans différents pays et différents contextes (formels et, le cas échéant, non formels et informels), dans le respect de la législation nationale relative à la capitalisation des unités et à la reconnaissance des acquis d'apprentissage.
- Les unités constitutives d'une certification devraient être:
 - décrites en termes lisibles et compréhensibles quant aux savoirs, aptitudes et compétences qu'elles couvrent,
 - conçues et organisées de manière cohérente par rapport à la certification globale,
 - élaborées de manière à permettre l'évaluation et la validation judicieuses des acquis d'apprentissage qu'elles contiennent.
- Une unité peut être propre à une seule certification ou commune à plusieurs certifications. Les acquis d'apprentissage escomptés, qui constituent l'unité visée, peuvent être obtenus indépendamment du lieu ou de la manière dont ils ont été réalisés. Une unité ne peut donc être confondue avec un élément faisant partie d'un programme formel d'apprentissage ou de formation.
- Les règles et procédures servant à définir les caractéristiques des unités d'acquis d'apprentissage, et à combiner et accumuler des unités dans la perspective d'une certification donnée, sont fixées par les institutions compétentes et les partenaires associés au processus de formation conformément à la réglementation nationale ou régionale en vigueur.
- Les spécifications d'une unité devraient comprendre:
 - le titre général de l'unité,

¹ In recommandation du parlement européen et du conseil établissant le système européen des crédits d'apprentissage pour l'enseignement et la formation professionnels (ECVET) – 9 avril 2008

² Le vocabulaire utilisé pour ces unités dans le projet est « unité certificative ».

- le cas échéant, le titre général de la certification (ou des certifications) à laquelle l'unité se rapporte,
- la référence de la certification par rapport au niveau du CEC et, s'il y a lieu, du cadre national de certification («CNC»),
- les acquis d'apprentissage que contient l'unité,
- les procédures et critères d'évaluation de ces acquis d'apprentissage
- les points ECVET associés à l'unité,
- la durée de validité de l'unité, le cas échéant.

2.2. Composition des UC de l'AF en Bulgarie

L'analyse comparative du Programme de Formation Professionnelle de Parent accueillant et du Titre français d'Assistant familial a conduit l'équipe d'experts bulgare, qui travaille dans le projet, à la conclusion que les contenus sont assez compatibles.

a. Les contenus repris partiellement. C'est le cas pour :

- DC1. Accueil et intégration de l'enfant dans sa famille d'accueil.
- DC2. Accompagnement éducatif de l'enfant
- DC3. Communication professionnelle

b. Les nouveaux contenus qui n'existent pas dans les programmes déjà existants :

- Garantir la sécurité et un soin sécurisé à l'enfant
- Communication avec l'enfant
- Lien avec la famille biologique de l'enfant

En appliquant le modèle français et en tenant en compte la législation bulgare et les programmes de formation actuels, nous avons gardé le modèle, élaboré à la base des compétences, et nous avons formulé 6 UC.

2.3. La grille de formalisation des UC :



Les UC de la certification d'AF pour la

Bulgarie

UC N°1 : Accueillir l'enfant dans la famille

LISTE DES COMPETENCES EVALUEES DANS L'UC ET INDICATEURS DE COMPETENCES :

Compétences	Indicateurs de compétences
C1. Analyser les points forts de sa famille et juger quel type d'enfant lui conviendra le plus	1.1. Faire une liste des points forts et des faiblesses de la famille 1.3. Juger quel enfant pourrait être accueilli par la famille 1.2. Connaître les raisons pour lesquelles l'accueil dans la famille pourrait échoir
C2. Observer les changements de l'état émotionnel de l'enfant au cours de la période de prise de connaissance avec lui	2.1. Rencontrer régulièrement l'enfant 2.2. Observer le comportement de l'enfant au cours de ces rencontres 2.3. Faire des conclusions en ce qui concerne la manière dont l'enfant accepte la communication avec le parent d'accueil potentiel
C3. Evaluer en collaboration avec les travailleurs sociaux le degré de bonne volonté de l'enfant d'être placé dans une famille d'accueil	3.1. Connaître les signes spécifiques qui prouvent que l'enfant est prêt à être placé dans la famille d'accueil 3.2. Connaître les procédures légales de déplacement et d'accueil de l'enfant
C4. Aider les membres de la famille de s'adapter à la nouvelle situation familiale	4.1. Faire connaître préalablement aux membres de la famille les problèmes possibles, causés par les spécificités socioculturelles de l'enfant 4.2. Organiser des discussions individuelles avec chaque membre de la famille 4.3. Proposer des stratégies appropriées, ciblées sur l'adaptation des membres de la famille aux spécificités socioculturelles de l'enfant
C5. Assurer un espace personnel approprié qui correspond aux besoins et à l'âge de l'enfant	5.1. Connaître les standards et les exigences d'assurer un espace personnel en fonction de l'âge de l'enfant 5.2. Etre capable d'adapter un espace qui répond au besoin d'intimité, typique pour l'âge enfantin 5.3. Etre capable de favoriser une atmosphère ouverte et sincère, inspirant un

	sentiment de sécurité à l'enfant
C6. Favoriser l'adaptation de l'enfant pour qu'il commence à se sentir en sécurité et pour qu'il soit bien accueilli	6.1. Aider l'enfant à s'adapter au nouveau milieu 6.2. Eviter les situations conflictuelles 6.3. Identifier les signes indiquant que l'enfant a besoin d'aide 6.4. Connaître le développement psychique et social de l'enfant au cours des différentes périodes de sa vie 6.5. Connaître et appliquer les approches les plus appropriées pour aider l'enfant à se sentir en sécurité 6.6. Connaître et appliquer les techniques de régulation du comportement de l'enfant pour prévenir des réactions comportementales non désirées, provoquées par son sentiment d'insécurité 6.7. Créer un microclimat approprié dans la maison pour gagner la sympathie de l'enfant

N°	Compétences	Description
E1	C1, C2, C3, C4, C5	<ul style="list-style-type: none"> • Libellé de l'épreuve : On exige des candidats qu'ils possèdent des connaissances et des compétences à planifier l'accueil de l'enfant au sein de leur famille, à instruire les autres membres de la famille, à faciliter l'adaptation de l'enfant dans un milieu inconnu et l'adaptation de leur propre famille dans la nouvelle situation. • Durée : 30 min. • Conditions de la réalisation : salle d'examen • Temps de préparation: 15 min. • Forme de l'épreuve: oral, pratique /par exemple : résoudre des cas pratiques/. • Système de notation: 2-6, minimum de passation – 3 ; • Au cours de l'évaluation on prendra en compte : <ul style="list-style-type: none"> ○ Si le parent d'accueil est capable à définir les points forts de l'enfant ainsi qu'à quoi celui-ci soit le plus propice ; ○ Si le parent d'accueil est capable à définir les risques qui puissent nuire à l'accueil de l'enfant ; ○ Si le parent d'accueil est prédisposé à observer le comportement de l'enfant ; ○ Si le parent d'accueil connaît les procédures légales, liées au déplacement et à l'accueil de l'enfant ; ○ Si le parent d'accueil connaît les standards et les exigences concernant le droit de l'enfant à avoir une espace privée en fonction de son âge ; ○ Si le parent d'accueil est prédisposé à créer une atmosphère sereine et accueillante, inspirant un sentiment de sécurité à l'enfant. • Jury : 3 membres – représentant de l'organisation

		formatrice /fournisseur de services sociaux ou Centre de formation professionnelle/, représentant de l'employeur /DAS/ et représentant du syndicat.
--	--	---

UC N°2 : Garantir la sécurité et un soin sécurisé à l'enfant

LISTE DES COMPETENCES EVALUEES DANS L'UC ET INDICATEURS DE COMPETENCES :

Compétences	Indicateurs de compétences
C1. Faire connaître à l'enfant les règles de sécurité que doivent respecter tous les membres de la famille	1.1. Informer l'enfant des règles à respecter conjointement avec les autres membres de la famille en ce qui concerne sa sécurité 1.2. Faire développer des habitudes et des compétences de la part de l'enfant à respecter le régime quotidien 1.3. Expliquer d'une manière compréhensible à l'enfant l'importance des exigences et des attentes par rapport à lui
C2. En fonction de l'âge et des compétences de l'enfant, lui faire connaître les conséquences pour sa vie et sa santé dans les cas où on ne respecte pas les règles de sécurité et de sûreté	2.1. Faire connaître à l'enfant les conséquences possibles pour sa santé et pour sa vie en utilisant pour illustration différents matériaux didactiques et objets de démonstration – encyclopédies, brochures, films, etc., sélectionnés en fonction de son âge et de ses compétences
C3. Créer un milieu sécurisé pour l'enfant à la maison et à l'extérieur	3.1. Connaître les exigences, liées à la santé, à l'hygiène, à la prophylaxie et au régime nutritif de l'enfant 3.2. Savoir décrire l'impact des substances nuisibles à la santé de l'enfant et les moyens de le préserver 3.3. Reconnaître les situations dangereuses qui peuvent survenir dans la vie quotidienne et savoir entreprendre des mesures dans le but de les éviter 3.4. Connaître les règles et les procédures de sécurité en cas d'avarie ou d'incendie
C4. Former dans l'enfant des compétences de communiquer avec des inconnus	4.1. Savoir comment développer des compétences à communiquer avec l'enfant devant des inconnus 4.2. Apprendre à l'enfant de respecter certaines limites en communiquant avec des inconnus
C5. Secourir à temps l'enfant dans les cas d'accidents à domicile ou des situations à risque ou, en cas de besoin, favoriser le placement de l'enfant dans un établissement de	5.1. Secourir préalablement l'enfant selon le type d'accident à domicile ou la situation à risque (accident, empoisonnement avec des produits d'hygiène ou de désinfection, blessure, etc.)

santé		<p>5.2. Contacter régulièrement le généraliste de l'enfant ou autres médecins spécialistes</p> <p>5.3. Entreprendre des mesures pour le placement à temps de l'enfant dans un établissement de santé</p> <p>5.4. Suivre l'état émotionnel de l'enfant avant son placement dans l'établissement de santé</p>
N°	Compétences	Description
E2	C1, C2, C3, C4, C5	<ul style="list-style-type: none"> • Libellé de l'épreuve : On exige des candidats qu'ils connaissent les règles de sécurité à domicile, dans la rue, dans la voiture, etc., c'est-à-dire à tous les lieux, fréquentés par l'enfant. Ils doivent posséder des compétences à créer un milieu sûr et sécurisé pour l'enfant à domicile et à l'extérieur. Ils doivent pouvoir faire connaître à l'enfant les règles de sécurité d'une manière adéquate à son âge et à ses capacités. Ils doivent pouvoir secourir préalablement l'enfant en cas d'accident à domicile ou ailleurs ou en cas de danger ou d'accident ; et, en cas de besoin, de faciliter le placement de l'enfant dans un établissement de santé. • Durée : 1 h. • Conditions de la réalisation: salle d'examen • Temps de préparation: 15 min. • Forme de l'épreuve: oral, pratique /par exemple : résoudre des cas pratiques/, par écrit – test. • Système de notation: 2-6, minimum de passation – 3 ; • Au cours de l'évaluation on prendra en compte : <ul style="list-style-type: none"> ○ Si le parent d'accueil connaît les règles de sécurité à domicile, dans la rue, dans la voiture ; ○ Si le parent d'accueil connaît les exigences de santé, d'hygiène, de prévention et de nutrition de l'enfant ; ○ Si le parent d'accueil possède les connaissances nécessaires à faire connaître à l'enfant, en fonction de son âge et de ses compétences, les conséquences pour sa vie et pour sa santé du non respect des règles de sécurité et de sûreté ; ○ Si le parent d'accueil possède les connaissances nécessaires à former l'enfant à respecter certaines limitations obligatoires dans sa communication avec des inconnus ; ○ Si le parent d'accueil possède les compétences à secourir préalablement l'enfant et à pouvoir demander des soins médicaux spécialisés en cas d'urgence. • Jury : 3 membres – représentant de l'organisation formatrice /fournisseur de services sociaux ou Centre de formation professionnelle/, représentant de l'employeur /DAS/ et représentant du syndicat.

UC N°3 : Accompagnement éducatif de l'enfant

LISTE DES COMPETENCES EVALUEES DANS L'UC ET INDICATEURS DE COMPETENCES :

Compétences	Indicateurs de compétences
C1. Poser des exigences en matière de la discipline ayant en vue les caractéristiques individuelles de l'enfant	1.1. Expliquer le sens de mettre une limite dans le domaine de la discipline 1.2. Expliquer comment sauvegarder les limites posées 1.3. Expliquer le sens de l'autodiscipline en vue de sauvegarder les limites posées
C2. Prendre des mesures appropriées au cas où les exigences posées ne sont pas respectées	2.1. Expliquer comment réagir en cas de conflit quand les exigences ne sont pas respectées 2.2. Penser sur la nécessité d'avoir un professionnel pour résoudre le conflit 2.3. Expliquer quels professionnels peuvent aider en cas de conflit.
C3. Connaître les sentiments et l'histoire de l'enfant et réagir d'une manière adéquate s'il est nécessaire	3.1. Connaître les caractéristiques psychologiques des enfants qui ont été victimes de violence, d'agression etc. 3.2. Prendre des mesures appropriées pour surmonter les problèmes dans l'état émotionnel de l'enfant 3.3. Découvrir les raisons qui ont conduit à l'état émotionnel particulier.
C4. Supporter l'enfant dans la voie de formation et de développement de compétences sociales	4.1. Savoir comment aider l'enfant ayant des problèmes dans le domaine de la formation et du développement de compétences sociales 4.2. Encourager l'enfant dans la voie de formation et de développement des compétences sociales 4.3. Expliquer l'importance des compétences sociales dans le but d'obtenir les résultats désirés dans le comportement de l'enfant.
C5. Faire preuve de surveillance quand il existe des signes des problèmes dans le développement des compétences sociales de l'enfant et prendre des mesures appropriées pour les corriger avec les méthodes éducatives appropriées	5.1. Identifier les problèmes des compétences sociales de l'enfant 5.2. Analyser les raisons pour le changement dans le comportement de l'enfant 5.3. Se servir des méthodes appropriées pour corriger les compétences sociales 5.4. Se servir des conseils des professionnels dans le processus de formation et de développement des compétences sociales
C6. Régir s'il est nécessaire d'une manière adéquate dans les situations	6.1. Identifier les changements dans le comportement de l'enfant

de crise et les gérer	6.2. Découvrir les raisons des changements dans le comportement 6.3. Expliquer comment réagir dans la situation de crise dans le comportement de l'enfant 6.4. Montrer comment réagir dans une situation de crise concrète
C7. Former une attitude positive de l'enfant en ce qui concerne l'école et le processus scolaire	7.1. Connaître les institutions locales qui offrent des services sociaux et éducatifs aux enfants 7.2. Communiquer avec l'enfant à l'aide de différentes techniques pour l'encourager pour son succès dans le processus de formation 7.3. Accompagner l'enfant à l'école et dans l'école 7.4. Créer, structurer et gérer les activités quotidiennes de l'enfant (jeux, repos, préparation des leçons etc.) en assurant le temps nécessaire entre les activités.
C8. Aider l'enfant à découvrir et à développer ses points forts	8.1. Organiser les activités sociales et ludiques en respectant les caractéristiques et les compétences individuelles, après avoir consulté les professionnels 8.2 Organiser des activités ayant pour objet les intérêts, les besoins et les capacités de l'enfant, récompenser le succès obtenu.
C9. Organiser le temps libre de l'enfant, en respectant ses intérêts, ses besoins et ses capacités	9.1. Organiser des activités prenant en compte les intérêts, les besoins et les capacités de l'enfant 9.2. Analyser le comportement de l'enfant en effectuant les activités et en connaissant ses intérêts et ses capacités 9.3. Élaborer un programme pour le temps libre de l'enfant avec des activités diverses.
C10. Savoir communiquer avec les adolescents et établir des relations adéquates avec eux	10.1. Créer une atmosphère pour une communication réussie avec l'adolescent 10.2. Encourager l'adolescent de partager ses souvenirs, ses difficultés et ses problèmes.
C11. Découvrir et reconnaître les difficultés dans le développement physique, émotionnel et social des adolescents	11.1. Décrire les particularités dans le développement physique, émotionnel et social de l'adolescent 11.2. Décrire les raisons qui peuvent influencer le développement physique, émotionnel et social des adolescents 11.3. Observer le développement physique, émotionnel et social et enregistrer les difficultés apparues
C12. Analyser l'information supplémentaire et chercher un support professionnel pour bien	12.1. Chercher dans les différentes sources d'informations les particularités dans le développement physique, émotionnel et

connaître les caractéristiques physiologiques et psychologiques, caractéristiques des adolescents	social des adolescents. 12.2. S'adresser aux autorités compétentes pour bénéficier d'une aide professionnelle en cas où de difficultés dans le développement physique, émotionnel et social des adolescents
C13 . Aider l'orientation professionnelle des adolescents	13.1. Connaître les intérêts, les compétences et les capacités de l'enfant 13.2. Choisir les formes appropriées pour l'orientation professionnelle de l'adolescent à l'aide des professionnels 13.3. Poursuivre à l'aide des professionnels l'influence sur l'orientation professionnelle des différentes formes.
C14. Aider l'adolescent à se poser des buts et des tâches réalistes dans la voie de la préparation d'une vie indépendante	14.1. Motiver l'adolescent dans le choix des buts en vue de préparation pour une vie indépendante 14.2. Analyser avec lui les buts posés et l'aider à les réaliser 14.3. Aider l'adolescent de faire une révision des buts et de les ranger de nouveau s'il est nécessaire.
C15. Préparer le placement de l'enfant en se consultant avec sa famille	15.1. Expliquer d'une manière positive la nécessité du placement de l'enfant 15.2. Créer l'atmosphère agréable pendant la période du placement 15.3. Observer le comportement de l'enfant dans la période préparatoire du placement et prendre les mesures appropriées s'il existe des signes prouvant les problèmes dans le comportement habituel de l'enfant.
C16. Travailler en équipe avec les services sociaux en vue d'élaborer un plan pour le placement de l'enfant	16.1. Connaître les règlements et la procédure pour le placement de l'enfant 16.2. Préparer l'information nécessaire en ce qui concerne le comportement de l'enfant dans la situation du placement 16.3. Faire des propositions en ce qui concerne la réduction de la tension psychologique de l'enfant dans la situation de quitter la famille d'accueil.

N°	Compétences	Description
E3	C1, C2, C3, C4, C5, C6, C7, C8, C9, C10, C11, C12, C13, C14, C15, C16	<ul style="list-style-type: none"> • Libellé de l'épreuve : On exige des candidats qu'ils possèdent des connaissances en ce qui concerne la nécessité d'imposer des limites à l'enfant et des compétences à pouvoir les respecter. Les candidats doivent bien connaître les spécificités, le vécu et les sentiments des enfants accueillis. Les candidats doivent connaître les processus de formation et de développement des compétences sociales chez l'enfant. Les candidats

		<p>doivent être capables d'inspirer une attitude positive de l'enfant envers l'école et envers le processus éducatif. Les candidats doivent pouvoir organiser le temps libre de l'enfant ainsi que le préparer pour une vie autonome.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Durée : 2 h. • Conditions de la réalisation : salle d'examen • Temps de préparation: 15 min. • Forme de l'épreuve: oral, pratique /par exemple : résoudre des cas pratiques/, par écrit – test. • Système de notation: 2-6, minimum de passation – 3 ; • Au cours de l'évaluation on prendra en compte : <ul style="list-style-type: none"> ○ Si le parent d'accueil est capable d'imposer des exigences en ce qui concerne la discipline, tout en prenant en compte les particularités individuelles et l'âge de l'enfant ; ○ Si le parent d'accueil connaît les particularités psychologiques des enfants institutionnalisés, victimes de violence, d'agression ou autre ; ○ Si le parent d'accueil est capable d'aider un enfant qui a des problèmes en ce qui concerne la formation et le développement de compétences sociales ; ○ Si le parent d'accueil connaît les institutions locales qui fournissent des services sociaux et éducatifs à des enfants ; ○ Si le parent d'accueil est capable de communiquer avec l'enfant en utilisant des techniques variées d'encouragement de l'enfant à performer à l'école ; ○ Si le parent d'accueil est capable d'organiser des loisirs pendant le temps libre de l'enfant, en tenant compte de ses intérêts, de ses besoins, de ses capacités et de son âge. • Jury : 3 membres – représentant de l'organisation formatrice /fournisseur de services sociaux ou Centre de formation professionnelle/, représentant de l'employeur /DAS/ et représentant du syndicat.
--	--	--

UC N°4 : Communiquer avec l'enfant

LISTE DES COMPETENCES EVALUEES DANS L'UC ET INDICATEURS DE COMPETENCES :

Compétences	Indicateurs de compétences
C1. Connaître les différentes formes de communication verbale et non verbale avec l'enfant	1.1. Reconnaître la communication verbale avec l'enfant 1.2. Reconnaître la communication non verbale avec l'enfant 1.3. Donner des orientations appropriées à l'enfant pour qu'il puisse maîtriser différentes techniques de communication non verbale

C2. Communiquer pleinement et de manière régulière avec l'enfant à propos de tous les domaines de sa vie	<p>2.1. Créer des relations de confiance avec les enfants accueillis</p> <p>2.2. Savoir initier et entretenir une conversation avec l'enfant en fonction de son âge et de ses capacités</p> <p>2.3. Utiliser les méthodes de l'écoute active au cours des conversations avec l'enfant</p> <p>2.4. Apprendre à l'enfant à communiquer de manière appropriée avec les adultes et avec les autres enfants à son âge</p> <p>2.5. Enrichir le vocabulaire de l'enfant.</p>
C3. Aider les enfants à interpréter leur expérience personnelle	<p>3.1. Savoir reconnaître et nommer correctement ses sentiments et ceux de l'enfant</p> <p>3.2. Savoir predisposer l'enfant à partager son expérience de la vie quotidienne et aider l'enfant à prendre des décisions informées</p> <p>3.3. Proposer à l'enfant des modèles comportementaux appropriés pour pouvoir agir dans différentes situations de la vie quotidienne</p>
C4. Faciliter le processus de formation d'une bonne identité de l'enfant	<p>4.1. Savoir surmonter le manque de cohérence dans la vie de l'enfant</p> <p>4.2. Savoir apprendre à l'enfant de se respecter et d'appréhender de manière positive sa propre famille</p> <p>4.3. Savoir découvrir et développer les aptitudes personnelles de l'enfant</p>

N°	Compétences	Description
E4	C1, C2, C3, C4	<ul style="list-style-type: none"> • Libellé de l'épreuve : On exige des candidats qu'ils maîtrisent les différentes techniques de communication verbale et non verbale avec l'enfant, qu'ils puissent communiquer avec l'enfant de manière régulière et fructueuse de tous les domaines de sa vie, aider l'enfant à interpréter son expérience et à faciliter le processus de formation d'une bonne identité de l'enfant. • Durée : 1 h. • Conditions de la réalisation : salle d'examen • Temps de préparation: 15 min. • Forme de l'épreuve: oral, pratique /par exemple : résoudre des cas pratiques/, par écrit – test. • Système de notation: 2-6, minimum de passation – 3 ; • Au cours de l'évaluation on prendra en compte : <ul style="list-style-type: none"> ○ Si le parent d'accueil maîtrise des techniques effectives de communication verbale ; ○ Si le parent d'accueil est capable de reconnaître les messages non verbaux, émis par l'enfant ; ○ Si le parent d'accueil est capable de mener un dialogue à l'aide de techniques de communication

		<p>verbale et non verbale ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Si le parent d'accueil connaît les intérêts spécifiques pour les enfants à âge différent ; ○ Si le parent d'accueil possède des capacités à analyser correctement l'information, fournie par l'enfant, et s'il assure à l'enfant la possibilité de faire un choix informé quand il prend une décision ; ○ Si le parent d'accueil propose à l'enfant la possibilité de former une bonne identité – la manière dont il le fait ? <ul style="list-style-type: none"> ● Jury : 3 membres – représentant de l'organisation formatrice /fournisseur de services sociaux ou Centre de formation professionnelle/, représentant de l'employeur /DAS/ et représentant du syndicat.
--	--	---

UCN°5 : Entretenir un lien avec la famille biologique de l'enfant

LISTE DES COMPETENCES EVALUEES DANS L'UC ET INDICATEURS DE COMPETENCES :

Compétences	Indicateurs de compétences
C1. Favoriser l'entretien d'un lien entre l'enfant et sa famille biologique et former ou encourager des attentes positives par rapport à elle	<p>1.1. Savoir expliquer l'importance du lien avec les parents biologiques de l'enfant</p> <p>1.2. Indiquer les différents moyens et approches qui assurent l'entretien des relations appropriées avec les parents biologiques</p> <p>1.3. Décrire les cas où le lien avec les parents biologiques nuit au comportement de l'enfant</p> <p>1.4. Discuter avec l'enfant à propos de ses sentiments envers sa famille biologique</p> <p>1.5. Appliquer différentes méthodes et approches qui forment des attentes positives de l'enfant envers ses parents biologiques</p>
C2. Respecter l'appartenance ethnique et religieuse de l'enfant	<p>2.1. Connaître les spécificités culturelles, sociales et ethniques de l'enfant</p> <p>2.2. Connaître et respecter les règles de communication avec des enfants, ayant des spécificités culturelles, sociales et ethniques</p> <p>2.3. Connaître des sources et savoir trouver une information supplémentaire pour la vie des enfants ayant une culture, une religion ou une appartenance ethnique différente</p> <p>2.4. Travailler pour la formation d'une attitude positive des autres envers l'enfant ayant une culture, une religion ou une appartenance ethnique différente</p>

<p>C3. Inclure les parents biologiques dans la vie de l'enfant d'une manière appropriée</p>	<p>3.1. Savoir expliquer l'importance du contact de l'enfant avec sa famille 3.2. Encourager l'inclusion des parents dans la vie de l'enfant 3.3. Savoir expliquer et illustrer les possibilités de la famille à aider l'enfant 3.4. Connaître des stratégies pour une coopération favorable avec les parents</p>
<p>C4. Entretenir des contacts avec la famille biologique de l'enfant en l'informant de son développement, de son état émotionnel et de sa santé</p>	<p>4.1. Rassembler de l'information, liée au développement de l'enfant, et la livrer périodiquement à la famille biologique de l'enfant 4.2. Organiser des rencontres et discuter pour informer les parents de l'état de l'enfant 4.3. Informer à temps la famille des situations de crise dans le comportement de l'enfant ou en cas de grave problème de santé 4.4. Contribuer à la définition et au respect des limites acceptables en contactant avec la famille 4.5. Informer les travailleurs sociaux dans les cas où la famille biologique ne veut pas rester en contact avec la famille d'accueil.</p>

N°	Compétences	Description
E 5	C1, C2, C3, C4	<ul style="list-style-type: none"> • Libellé de l'épreuve : On exige des candidats qu'ils connaissent le besoin d'entretenir un lien entre l'enfant et sa famille biologique. Les candidats doivent pouvoir inspirer une attitude positive de la part de l'enfant envers sa famille biologique. Les candidats doivent connaître et respecter l'appartenance ethnique, culturelle et religieuse de l'enfant. Les candidats doivent pouvoir préparer l'enfant pour son retour dans sa famille biologique. • Durée : 1 h. • Conditions de la réalisation : salle d'examen • Temps de préparation : 15 min. • Forme de l'épreuve: oral, pratique /par exemple : résoudre des cas pratiques/, par écrit – test. • Système de notation: 2-6, minimum de passation – 3 ; • Au cours de l'évaluation on prendra en compte : <ul style="list-style-type: none"> ○ Si le parent d'accueil est capable de parler avec l'enfant à propos de ses sentiments envers ses parents biologiques ; ○ Si le parent d'accueil a des attentes positives ou négatives envers les parents biologiques de l'enfant ; ○ Si le parent d'accueil est capable de se procurer des informations supplémentaires concernant la vie des enfants ayant une culture, une religion ou une

		<ul style="list-style-type: none"> ○ appartenance ethnique différente ; ○ Si le parent d'accueil est capable d'encourager l'insertion des parents biologiques dans la vie de l'enfant. ● Jury : 3 membres – représentant de l'organisation formatrice /fournisseur de services sociaux ou Centre de formation professionnelle/, représentant de l'employeur /DAS/ et représentant du syndicat.
--	--	--

UCN° 6: Travailler en équipe

LISTE DES COMPETENCES EVALUEES DANS L'UC ET INDICATEURS DE COMPETENCES :

Compétences	Indicateurs de compétences
C1. Identifier les besoins de l'enfant au cours des différentes étapes de son développement et trouver les moyens appropriés pour satisfaire ces besoins.	1.1. Observer le comportement de l'enfant dans la vie quotidienne 1.2. Définir et prioriser la satisfaction des besoins de l'enfant 1.3. Aider le diagnostic médical, psychique et socio-familial de l'état de l'enfant 1.4. Coopérer avec l'équipe de professionnels qui peuvent l'aider dans l'application du plan d'aide à l'enfant 1.5. Informer périodiquement les professionnels en ce qui concerne les besoins de l'enfant, indiqués dans le plan d'aide 1.6. Echanger de l'information avec d'autres familles d'accueil en ce qui concerne les moyens de satisfaction des besoins concrets de l'enfant
C2. Coopérer activement avec les services sociaux	2.1. Assurer un contact direct avec l'enfant aux professionnels – travailleurs sociaux, enseignants, médecins et autres 2.2. Connaître les devoirs spécifiques de chaque institution compétente qui est concernée par la vie de l'enfant dans la famille d'accueil 2.3. Demander de l'aide à l'institution compétente en fonction des difficultés et des problèmes rencontrés
C3. Informer périodiquement les professionnels pour l'adaptation de l'enfant dans la famille et l'identification des besoins éducatifs, médicaux et autres	3.1. Remplir régulièrement la documentation nécessaire et enregistrer les succès et les faiblesses de la période d'adaptation de l'enfant 3.2. Elaborer des rapports détaillés, adressés aux institutions compétentes, basés sur des observations régulières, concernant l'adaptation de l'enfant 3.3. Demander de l'aide et des conseils aux professionnels sur des questions concrètes, liées à l'adaptation de l'enfant

C4. Résoudre les problèmes de l'enfant et fournir les services dont il a besoin, tout en demandant d'être supervisé de la part des professionnels en cas de besoin	<p>4.1. Connaître la structure et les fonctions des fournisseurs de services sociaux</p> <p>4.2. Savoir caractériser les problèmes de l'enfant et les adresser aux fournisseurs de services sociaux respectifs</p> <p>4.3. Analyser les causes des problèmes de l'enfant</p> <p>4.4. Entreprendre des mesures pour la résolution indépendante des problèmes</p>
C5. Participer dans des groupes de confiance et de soutien aux familles d'accueil pour qu'elles puissent partager leur expérience	<p>5.1. Partager son expérience avec les parents d'accueil en ce qui concerne la communication et la coopération effective avec l'enfant</p> <p>5.2. Partager son expérience avec les parents d'accueil en ce qui concerne la coopération positive avec l'enfant</p> <p>5.3. Partager son expérience avec les parents d'accueil en ce qui concerne la détection et la résolution des conflits avec l'enfant</p>
C6. Améliorer sa qualification chaque année et coopérer pendant la formation d'autres familles d'accueil	<p>6.1. Participer dans différents types de formations des candidats à devenir des parents d'accueil – réunions de travail, séminaires thématiques et autres</p> <p>6.2. Systématiser son expérience et ses connaissances pour l'éducation de l'enfant dans la famille d'accueil et trouver les moyens appropriés pour les transmettre à d'autres familles d'accueil</p> <p>6.3. Encourager les familles d'accueil à approfondir les connaissances et compétences, nécessaires pour aider l'enfant pendant la période de sa maturation physique, émotionnelle et sociale</p> <p>6.4. Être critique envers soi-même et le niveau de ses connaissances</p> <p>6.5. Prendre en compte ses fautes et l'insuffisance de ses connaissances dans une situation de travail bien concrète</p> <p>6.6. Afficher son désir à faire avancer sa carrière</p> <p>6.7. Être préparé à assurer une consultation professionnelle supplémentaire quand on rencontre des difficultés dans le travail avec l'enfant</p>

N°	Compétences	Description
E6	C1, C2, C3, C4, C5, C6	<p>Libellé de l'épreuve : On exige des candidats qu'ils coopèrent activement avec les services sociaux et qu'ils informent périodiquement les spécialistes en ce qui concerne l'adaptation de l'enfant dans la famille et, si besoin est, demandent une supervision ou autre type d'aide de leur part. Les candidats doivent participer dans des groupes de partage et d'aide à des familles d'accueil au sein desquels ils auront la possibilité de partager leur expérience. Les candidats doivent améliorer leur qualification et participer à la formation d'autres familles d'accueil.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Durée : 1 h.

		<ul style="list-style-type: none"> • Conditions de la réalisation : salle d'examen • Temps de préparation : 15 min. • Forme de l'épreuve: oral, pratique /par exemple : résoudre des cas pratiques/, par écrit – test. • Système de notation : 2-6, minimum de passation – 3 ; • Au cours de l'évaluation on prendra en compte : Si le parent d'accueil est capable d'identifier les cas où il est nécessaire qu'un spécialiste intervienne dans le processus d'éducation et de formation de l'enfant ; <ul style="list-style-type: none"> ○ Si le parent d'accueil connaît les responsabilités spécifiques de chaque institution compétente en ce qui concerne la vie de l'enfant dans la famille d'accueil ; ○ Si le parent d'accueil est capable de définir le type de spécialiste auquel il doit s'adresser en fonction du problème concret ; ○ Si le parent d'accueil connaît la documentation nécessaire pour l'enregistrement des succès et des faiblesses du déroulement du processus d'adaptation et d'éducation de l'enfant ; ○ Si le parent d'accueil est capable de gérer la documentation nécessaire pour l'enregistrement des succès et des faiblesses du déroulement du processus d'adaptation et d'éducation de l'enfant ; ○ Si le parent d'accueil possède des connaissances pour la fréquence/l'intensité (pour quelle période) de déposition des rapports auprès des services sociaux respectifs ; ○ Si le parent d'accueil est prédisposé à chercher des informations supplémentaires et à améliorer constamment sa qualification. • Jury : 3 membres – représentant de l'organisation formatrice /fournisseur de services sociaux ou Centre de formation professionnelle/, représentant de l'employeur /DAS/ et représentant du syndicat.
--	--	---



La validation des unités certificatives

du pays concerné.

4.1. Le jury de l'évaluation certificative

- **la composition du jury**

Les Jurys examinateurs sont composées de représentants de l'organisation formatrice, des organisations patronales et syndicales, pour les écoles d'arts - des représentants des universités artistiques à quotas égaux, et pour les écoles sportives - des représentants de l'Académie nationale des sports et des organisations sportives agréées.

- **l'homologation du jury**

Les représentants de l'organisation formatrice sont des enseignants et des personnes, fournissant une préparation professionnelle.

Les représentants des organisations patronales possèdent une qualification professionnelle dans son domaine, et les représentants des organisations syndicales – une qualification et un stage professionnel minimal d'exercice du métier de 4 ans.

- **le fonctionnement du jury**

Les membres des Jurys examinateurs sont nommés par le directeur de l'organisation formatrice.

Dans le cas où les organisations patronales et syndicales et les écoles d'arts ne remplissent pas leurs quotas parmi les membres des Jurys examinateurs, le directeur de l'organisation formatrice complète lui-même la composition du Jury respectif.

4.2. Les règles de verdict.

Les examens théoriques et pratiques d'Etat se déroulent d'après les curriculums nationaux qui respectent les programmes nationaux d'évaluation, élaborés selon les exigences éducatives par métiers d'Etat pour l'acquisition d'une qualification.

Les programmes nationaux d'évaluation sont agréés par le ministre de l'éducation, de la jeunesse et de la science, pour les écoles d'arts – le ministre de la culture, et pour les écoles sportives – le ministre de l'éducation sportive et du sport.



Certification AF et CEC

5.1. Positionnement de l'AF dans le CEC

Le métier « Parent d'accueil » est classé au 4^{ème} niveau du CEC par rapport aux états des lieux au moment d'élaboration du projet de Cadre national de qualification.

Au moment d'élaboration du projet de Cadre national de qualification, on a fait un état des lieux des standards pour les qualifications professionnelles avec le droit d'acquisition du 3^{ème} degré qualitatif. A ce moment il a été constaté que les savoirs, les compétences et les responsabilités, inclus dans les standards pour ces métiers de 3^{ème} degré correspondent aux descripteurs pour le 4^{ème} niveau du Cadre européen de qualification.

5.2. Positionnement de l'AF au regard du Cadre national

Selon la Liste des métiers pour une éducation et une formation professionnelle et le projet de Cadre national de qualification, le métier « Parent d'accueil » se positionne au 3^{ème} niveau.

Le positionnement du métier au 3^{ème} degré de la qualification professionnelle du métier est déterminé en fonction de la Loi pour l'éducation et la formation professionnelle. Selon celle-ci, pour obtenir le 3^{ème} degré qualitatif, les personnes formées doivent acquérir des compétences professionnelles pour exercer des métiers, incluant des activités complexes, effectuées dans des conditions dynamiques, ainsi que pour pouvoir assumer la responsabilité de travailler directement avec les bénéficiaires des services sociaux.

5.3. Attribution des crédits ECVET

Critères d'attribution des crédits dans le cadre de la qualification :

1. Importance relative des résultats de la formation à la base de l'unité : participation au marché du travail, augmentation du niveau de qualification ou du degré d'insertion sociale ;
2. Complexité, champ, importance des résultats éducatifs dans l'unité ;

3. Efforts nécessaires de la part de l'apprenant pour l'acquisition des savoirs, des compétences et des capacités, inclus dans l'unité ;
4. Poids relatif de l'unité qui dépend du champ d'application de l'unité (est-ce qu'elle est commune pour plusieurs qualifications ?).



3EME PARTIE

**L'OFFRE DE
FORMATION
MODULAIRE**



Démarche employée pour construire

l'offre modulaire de formation :

1.1. Rôle des différents partenaires du groupe d'appui

1.2. Tableau des acteurs impliqués dans la construction de l'offre modulaire :

Les formateurs ayant participé à la construction de l'offre modulaire :

NOM PRENOM	Fonction	Etablissement
MdCdr.Neli Petrova-Dimitrova	professeur	Université de Sofia
Hristina Ocetova	maître assistant	Université de Sofia
Marina Pironkova	maître assistant	Université de Sofia
Stefan Stefanov	maître assistant	Université de Sofia
dr.Nadiya Stoykova	directeur exécutif	SAPI
Yanitsa Nedelcheva	formateur	SAPI
Katya Karadjova	formateur	SAPI

Les professionnels ayant participé à la construction de l'offre modulaire :

NOM PRENOM	Fonction	Etablissement
Bilqna Koycheva	Directeur	Centre d'aide publique – Sofia
Veneta Gospodinova	Directeur	Centre d'aide publique – Shumen
Penka Nikolova	Expert public	Agence nationale d'éducation et de formation continue

1.3. Institutions auprès desquelles des données ont été collectées:

1.4. Le calendrier de travail

Calendrier des réunions de travail transnationales relatives à l'offre modulaire:

Nature du regroupement	Lieu	Dates	Objet
Réunion transnationale	Bourgoin Jallieu, France	3-5 mai 2010	Présentation et formation a la méthodologie de l'elaboration du RM et du RF. Modifications de budget du projet.
Comite de pilotage	Sofia, Bulgarie	28-29 juin 2010	Présentation des Etats des lieux et des diagnostics des besoins de professionnalisation. Etude des conditions de transférabilité.

			Présentation des référentiels métiers. Présentation du site web. Guide du transfert - Glossaire - Codification du référentiel de certification du titre français. Plan de valorisation des résultats. Aspects financiers. Rapport d'avancement. Calendrier des activités. Travail sur les référentiels formation.
Réunion de travail internationale	Budapest, Hongrie	20 décembre 2010	Evaluation, corrections
Réunion de travail internationale	Lyon, France	04 – 05 avril 2011	Evaluation, corrections

Calendrier des réunions de travail relatives à l'offre modulaire en Bulgarie

Objet	Lieu	Date
Répartition des tâches	Agence nationale d'éducation et de formation continue	09.09.2010
Répartition des tâches	SAPI	06.01.2011
Répartition des tâches	Faculté de pédagogie primaire et préscolaire à l'Université de Sofia	13.04.2011
Validation des modifications; Répartition des tâches	Agence nationale d'éducation et de formation continue	16.06.2011
Répartition des tâches	Agence nationale d'éducation et de formation continue	12.09.2011



Mode opératoire de construction de

l'offre modulaire :

2.1. Définition d'un module.

2.2. Détermination des modules

- Combien de modules
- Pour quelles raisons
- Quelle part de la certification française est retenue, non retenue, pour quelles raisons)

2.3. Présentation de l'offre modulaire de formation pour la Bulgarie

Grille de présentation de l'offre modulaire

UF1						
RM	UC	Code module	Libellé du module	Durée	Niveau CEC	Nombre crédits ECVET
A1. A4.	UC1	M1.1				
		M1.2				
		M1.3				
		Etc.				
UF2						
RM		Code module	Libellé du module	Durée	Niveau CEC	Nombre crédits ECVET
A2. A3.	UC2	M2.1				
		M2.2				
		M2.3				
		Etc.				
UF3						
RM		Code module	Libellé du module	Durée	Niveau CEC	Nombre crédits ECVET
A5.	UC3	M3.1				
		M3.2				
		M3.3				
		Etc.				

- Module 1.1
- Module 1.2
- Module 2.1
- Etc.

2.4. Grille de présentation du module.

Code du module : M11	Libellé du module :
Objectifs du module	Savoirs (savoirs théoriques) Aptitudes (Savoirs pratiques) Compétences (Attitudes)
Contenu	- ... - ... - ... - ...
Public	
Modalités pédagogiques	
Durée	
Evaluation	
Niveau CEC	
Nombre de crédits ECVET	
Ressources	(Mettre les codes des outils pédagogiques)

Code du module /n° d'identification/ : M.1	Introduction à l'accueil familial
Objectifs du module	<p>Savoirs (savoirs théoriques)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les participants acquerront des connaissances sur le système de la protection de l'enfant : <ul style="list-style-type: none"> - droits de l'enfant ; - législation ; - organes de protection de l'enfance. • Les participants acquerront des connaissances sur la nature et les spécificités de l'accueil familial. Connaissances sur les types d'accueil familial ; • Les participants acquerront des connaissances sur les conséquences de l'institutionnalisation des enfants et l'impact sur leur développement et sur leur comportement. <p>Aptitudes (Savoirs pratiques)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acquérir des capacités de prendre une décision informée s'il faut accueillir un enfant ; • Acquérir des capacités de reconnaître les causes pour lesquelles les enfants ont besoin d'être protégés ; • Acquérir des capacités de défendre et de garantir les droits et les intérêts de l'enfant ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Acquérir des capacités d'accueillir l'enfant ainsi que d'accepter et de préserver son histoire personnelle afin qu'elle favorise le procès de l'identification correcte de l'enfant ; • Acquérir des capacités de prendre conscience de sa bonne volonté de devenir des parents d'accueil. <p>Compétences (Attitudes)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre conscience de sa motivation de postuler pour devenir un parent d'accueil.
Contenu	<p>1. Rôle de la formation dans le cadre du procès de validation des candidats à devenir des parents d'accueil.</p> <p>2. Système de protection de l'enfant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le système de protection de l'enfant du point de vue des droits de l'enfant ; • Les causes de la nécessité de protéger l'enfant ; • Organes et mesures de protection de l'enfant. <p>3. Accueil familial :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Motivation des candidats ; • Enfants qui ont besoin d'être placés dans une famille d'accueil ; • Nature de l'accueil familial ; • Ressemblances et différences entre l'accueil familial et l'adoption ; • Coopération avec les services sociaux, avec la famille biologique et avec les autres institutions.
Public	Les candidats pour le poste « parent d'accueil professionnel »
Méthodes pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> • Jeux de rôles ; • Jeux collectifs ; • Discussion ; • Entretiens ; • Films.
Durée	80 h
Evaluation	Feedback par écrit et / ou oral de la part des participants
Niveau CEC	3
Nombre de crédits ECVET	10
Ressources	

Code du module /n° d'identification/ : M.2	Liens et séparations
Objectifs du module	<p>Savoirs (savoirs théoriques)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les participants acquerront des connaissances pour la manière dont ils devront accepter l'apparition de l'enfant sur le plan de l'imaginaire, du réel et du symbolique ; • Les participants acquerront des connaissances sur le rôle et les fonctions de la famille en tant que structure

sociale ;

- Les participants acquerront des connaissances sur les fonctions symboliques de la mère et du père ;
- Les participants acquerront des connaissances sur le lien et l'influence de la souffrance sur la santé somatique de l'individu ;
- Les participants acquerront des connaissances sur l'attachement, les étapes de la perte et le deuil après la mort d'un adulte, important pour la vie de l'enfant ;
- Les participants acquerront des connaissances sur les spécificités de l'enfant, victime de violence familiale.

Aptitudes (Savoirs pratiques)

- Les participants seront sensibilisés par rapport à l'influence sur l'enfant de la manière dont on avait parlé de lui même avant sa naissance, de l'image qu'on a créée de lui, des soins de la part de la mère, dispensés avec plaisir ;
- Les participants acquerront des connaissances pratiques à reconnaître les figures symboliques avec lesquelles les enfants remplacent les images réelles de la mère et du père ;
- Les participants acquerront des connaissances pratiques à distinguer les mécanismes qui régissent les sentiments de l'enfant et des adultes dans la famille ;
- Les participants acquerront des connaissances pratiques à distinguer les symptômes de la souffrance de l'enfant pour pouvoir lui assurer une assistance professionnelle, ainsi qu'une aide, si nécessaire ;
- Les participants acquerront des connaissances pratiques à pouvoir répondre de manière adéquate aux questions : « D'où vient l'enfant qu'on accueillera dans notre famille ? », et, « Comment accueillir l'enfant de la meilleure manière possible ? » ;
- Les participants acquerront des connaissances pratiques à utiliser différentes techniques pour assurer suffisamment d'espace pour que l'enfant puisse parler et s'exprimer tranquillement ;
- Les participants acquerront des connaissances pratiques à reconnaître les symptômes à l'aide des modèles comportementaux des enfants, victimes de violence familiale.

Compétences (Attitudes)

- Formation d'attentes, et, plus spécialement, acceptation du fait qu'il n'existe pas des recettes toutes faites pour la parentalité, qui est en effet un grand défi ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Formation d'attentes, liées au fait que pour grandir, pour se développer et pour être éduqué, l'enfant a besoin d'amour et de soins ; • Acceptation et tolérance envers les parents biologiques ; • Formation de l'attente que les enfants utilisent les contes de fées comme un outil pour donner du sens et pour comprendre les périodes de grande souffrance de leur histoire personnelle et de leurs relations avec les autres ; • Capacités à comprendre pourquoi les enfants, victimes de violence, ont de la peine à vivre dans une structure familiale.
Contenu	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le défi d'être parent. 2. La famille en tant que structure sociale qui accueille l'enfant. Les fonctions de la mère et du père. 3. L'enfant et ses symptômes. 4. Les liens et les séparations : d'où viennent les enfants ? 5. Comment assurer de l'espace pour pouvoir écouter et observer l'enfant : observation du bébé et de l'enfant en bas âge. 6. Les enfants, victimes de violence.
Public	Les candidats pour le poste « parent d'accueil professionnel »
Méthodes pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> • Jeux de rôles ; • Films ; • Atelier « Ecriture » ; • Travail avec des textes littéraires ; • Travail avec des textes spécialisés du domaine social ; • Discussions.
Durée	80 h
Evaluation	Feedback par écrit et / ou oral de la part des participants, qui devront être testés et travailleront sur des cas, stage.
Niveau CEC	3
Nombre de crédits ECVET	15
Ressources	(Mettre les codes des outils pédagogiques)

Code du module /n° d'identification/ : M.3	Accueil de l'enfant
Objectifs du module	<p>Savoirs (savoirs théoriques)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les participants acquerront des connaissances sur la nature de l'accueil familial ; • Les participants acquerront des connaissances sur la période d'adaptation de l'enfant dans la famille d'accueil et son besoin d'avoir plus de temps ; • Les participants acquerront des connaissances sur le

contexte multiculturel dans lequel on effectue l'accueil familial ;

- Les participants acquerront des connaissances sur la famille en tant que système ;
- Les participants acquerront des connaissances sur les conséquences du développement de l'enfant de la violence qu'on a effectué sur lui ;
- Les participants acquerront des connaissances sur les conséquences de l'abandon de l'enfant sur son futur développement ;
- Les participants acquerront des connaissances sur les techniques d'écoute active de l'enfant.

Aptitudes (Savoirs pratiques)

- Les participants acquerront des connaissances pratiques à devenir plus sensibles envers les besoins de l'enfant dans le cadre du processus d'ajustement ;
- Les participants seront prêts à accueillir l'enfant ;
- Les participants acquerront des connaissances pratiques à planifier le déplacement de l'enfant ;
- Les participants acquerront des connaissances pratiques à reconnaître l'impact de la perte et de la séparation sur le comportement et les sentiments de l'enfant ;
- Les participants acquerront des connaissances pratiques à aider l'enfant à construire son histoire personnelle, sa propre identité ;
- Les participants acquerront des connaissances pratiques à gérer le manque de continuité dans la vie de l'enfant ;
- Les participants acquerront des connaissances pratiques à reconnaître la violence et à aider l'enfant à surmonter la violence vécue ;
- Les participants acquerront des connaissances pratiques à se comporter de manière appropriée avec l'enfant ;
- Les participants acquerront des connaissances pratiques à identifier les effets de l'abandon sur le comportement de l'enfant ;
- Les participants acquerront des connaissances pratiques à observer l'enfant ;
- Les participants acquerront des connaissances pratiques à utiliser des techniques d'écoute active au cours de leurs conversations avec l'enfant.

Compétences (Attentes)

- Surmonter les attentes en ce qui concerne le choix de l'enfant à accueillir ;
- Formation d'attentes en ce qui concerne les sentiments de l'enfant au cours de la période de déplacement et d'adaptation dans son nouveau

	<p>milieu familial ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation d'attentes pour la parentalité d'accueil en tant que parentalité partagée ; • Formation d'attentes de changement du milieu familial après l'accueil de l'enfant ; • Facilitation de la formation d'attente qu'il ne faut pas se comporter de manière inappropriée avec l'enfant ; • Acceptation de la famille en tant que système – relations, liens, rôles.
Contenu	<ol style="list-style-type: none"> 1. « Ajustement » entre l'enfant et la famille d'accueil. 2. Les risques à choisir un enfant d'accueil. 3. Préparation à accueillir l'enfant. 4. Gestion du manque de continuité dans la vie de l'enfant. 5. La famille d'accueil à travers le prisme de l'approche systémique et de l'espace, assuré à l'enfant. 6. « Le bon comportement » et le « mauvais comportement » avec l'enfant. 7. Les savoirs sur l'impact de l'abandon. 8. « L'écoute active et l'observation » de l'enfant.
Public	Les candidats pour le poste « parent d'accueil professionnel »
Méthodes pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> • Jeux de rôles ; • Jeux collectifs ; • Discussions ; • Présentations ; • Echange d'expérience de la vie quotidienne ; • Etude de cas ; • Jeux de rôles, orientés vers la communication.
Durée	96 h
Evaluation	Feedback par écrit et / ou oral de la part des participants, qui devront être testés et travailleront sur des cas, stage.
Niveau CEC	3
Nombre de crédits ECVET	20
Ressources	(Mettre les codes des outils pédagogiques)

Code du module /n° d'identification/ : M.4	Assistance au comportement positif
Objectifs du module	<p>Savoirs (savoirs théoriques)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les participants acquerront des connaissances sur la dépendance plurifactorielle du comportement de l'enfant ; • Les participants acquerront des connaissances sur les différents types de parentalité et leurs effets sur l'enfant ; • Les participants acquerront des connaissances sur les méthodes éducatives positives. <p>Aptitudes (Savoirs pratiques)</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Acquérir des capacités de distinguer les causes principales de toutes les causes situationnelles, déterminant le comportement de l'enfant ; • Acquérir des capacités d'analyser les situations dans lesquelles l'enfant se comporte de manière « problématique » ; • Acquérir des capacités d'utiliser des techniques éducatives positives. <p>Compétences (Attitudes)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réflexion sur sa propre expérience et sur le vécu pendant la période de l'enfance ; • Prise de conscience du fait que l'expérience personnelle pendant l'enfance influence les compétences parentales et la communication avec les enfants en général ; • Constitution d'attentes de recherche d'assistance pour l'assimilation du comportement « problématique » de l'enfant.
Contenu	<p>1. Réflexion sur son vécu et sur sa propre expérience de l'enfance.</p> <p>2. Dépendance plurifactorielle du comportement de l'enfant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Causes principales du comportement de l'enfant ; • Causes directes du comportement de l'enfant (« détentés ») <p>3. Types de parentalité et leurs effets sur l'enfant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Parentalité autoritaire ; • Parentalité libérale ; • Parentalité négligente ; • Parentalité compétente. <p>4. Méthodes éducatives positives.</p> <p>5. Assimilation du comportement « problématique » de l'enfant.</p>
Public	Les candidats pour le poste « parent d'accueil professionnel »
Méthodes pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> • Jeux de rôles ; • Présentations ; • Travail individuel dans le cadre du projet ; • Simulation ; • Méthodes projectives (dessins) ; • Travail en petits groupes ; • Discussion.
Durée	144 h
Evaluation	Feedback par écrit et / ou oral de la part des participants
Niveau CEC	3
Nombre de crédits ECVET	30
Ressources	(Mettre les codes des outils pédagogiques)

Code du module /n° d'identification/ : M.5	Sécurisation des enfants
Objectifs du module	<p>Connaissances (connaissances théoriques)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les participants acquerront des connaissances sur les accidents, à domicile ou ailleurs, qui arrivent quotidiennement aux enfants d'âge différent ; • Les participants acquerront des connaissances sur les premiers secours aux enfants. <p>Aptitudes (Savoirs pratiques)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les participants acquerront des connaissances pratiques à agir dans des situations d'urgence et à donner premier secours ; • Les participants acquerront des connaissances pratiques à prendre des mesures de protection et de prévention des accidents à domicile. <p>Compétences (Attitudes)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les participants se sentiront confiants en leurs compétences à gérer différents cas d'accident à domicile et seront prêts à demander de l'aide.
Contenu	<p>1. Sécurisation des conditions de vie de l'enfant en fonction de son âge :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sécurisation de la maison dans laquelle l'enfant vit au cours de sa première année ; • Sécurité à la maison, dans la voiture et dehors à bas âge et à l'âge avant la scolarisation ; • Sécurité des teenagers et premier secours. <p>2. Mesures de prévention d'accidents à domicile.</p> <p>3. Premier secours en cas d'accident.</p>
Public	Les candidats pour le poste « parent d'accueil professionnel »
Méthodes pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> • Atelier « Ecriture » ; • Présentations ; • Discussion ; • Film.
Durée	64 h
Evaluation	Feedback par écrit et / ou oral de la part des participants, qui devront être testés et travaillés sur des cas, stage.
Niveau CEC	3
Nombre de crédits ECVET	20
Ressources	(Mettre les codes des outils pédagogiques)

Code du module /n° d'identification/ : M.6	Professionnalisation
Objectifs du module	<p>Savoirs (savoirs théoriques)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les participants acquerront des connaissances sur le travail en équipe ; • Les participants acquerront des connaissances sur la pédagogie de la coopération ; • Les participants acquerront des connaissances sur la psychologie, l'ethnologie et la sociologie de l'interculturel ; • Les participants acquerront des connaissances sur l'organisation dans laquelle ils travailleront – structure, règlements internes, organisation du travail, culture organisationnelle, code éthique ; • Les participants acquerront des connaissances sur la nécessité d'élaborer un plan d'aide à l'enfant, ainsi que sur ses objectifs et sur sa structure ; • Les participants acquerront des connaissances sur les règles éthiques et les principes à respecter en tant que parent d'accueil ; • Les participants acquerront des connaissances sur les droits des enfants. <p>Aptitudes (Savoirs pratiques)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les participants acquerront des connaissances pratiques à travailler en équipe ; • Les participants acquerront des connaissances pratiques à évaluer les besoins de l'enfant et à planifier les soins pour lui ; • Les participants acquerront des connaissances pratiques à assister l'enfant dans la compréhension de l'absence de sa famille biologique et de son comportement destructif ; • Les participants acquerront des connaissances pratiques à inclure les parents biologiques dans la vie de l'enfant de manière appropriée. <p>Compétences (Attitudes)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation d'attentes pour la coopération avec les services sociaux et la famille biologique de l'enfant ; • Formation d'attentes pour la compréhension et le respect du lien émotionnel de l'enfant avec ses parents biologiques ; • Prise de conscience de l'accueil familial en tant que parentalité partagée ; • Formation d'attentes pour une attitude tolérante envers la famille biologique de l'enfant ; • Formation d'attentes pour l'analyse de son propre comportement et son lien avec l'attitude de l'enfant ; • Formation d'attentes pour une formation tout au long de

	la vie et l'acquisition de nouvelles compétences et savoirs professionnels.
Contenu	<ol style="list-style-type: none"> 1. Savoirs et compétences (attentes) pour effectuer une analyse réflexive de la pratique professionnelle ; 2. Evaluation des besoins et planning des soins pour l'enfant ; 3. Savoirs et compétences à travailler en équipe ; 4. Participation dans le processus de supervision et d'intervision ; 5. Connaissances psychologiques, ethnologiques et sociologiques pour l'interculturel ; 6. Règles du code éthique ; 7. Coopération pour le maintien ou la restauration des liens de l'enfant avec sa famille ; 8. Encouragement de l'enfant à maintenir des contacts avec sa famille et l'insertion des parents dans la vie de l'enfant de manière appropriée.
Public	Les candidats pour le poste « parent d'accueil professionnel »
Méthodes pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> • Jeux de rôles ; • Jeux collectifs ; • Techniques de discussion et d'intervention (médiation) ; • Discussions ; • Travail sur des cas ; • Echange d'expérience, accumulée grâce au travail quotidien ; • Jeux de rôles, orientés vers la communication ; • Film – L'amour bénévole.
Durée	208 h
Evaluation	Feedback par écrit et / ou oral de la part des participants, qui devront être testés et travaillés sur des cas, stage.
Niveau CEC	3
Nombre de crédits ECVET	35
Ressources	(Mettre les codes des outils pédagogiques)

Code du module /n° d'identification/ : M.7	Bas âge et enfance préscolaire
Objectifs du module	<p>Savoirs (savoirs théoriques)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les participants acquerront des connaissances sur les particularités du bas âge – signaux, états et besoins de l'enfant en bas âge et rôle de l'environnement pour son développement physique et émotionnel ; • Les participants acquerront des connaissances sur le rôle, les fonctions et l'importance de l'activité physique pour le bien-être général de l'enfant ; • Les participants acquerront des connaissances sur les jeux les plus répandus pour des enfants en bas âge et leur importance pour le développement émotionnel de l'enfant ;

	<ul style="list-style-type: none"> Les participants acquerront des connaissances de base sur les types de soins médicaux, nécessaires pour l'éducation du bébé et de l'enfant en bas âge. <p>Aptitudes (Savoirs pratiques)</p> <ul style="list-style-type: none"> Les participants acquerront des connaissances pratiques à reconnaître le développement sensoriel et cognitif du bébé et de l'enfant en bas âge ; Les participants acquerront des connaissances pour pouvoir assurer un milieu sécurisé et stimulant, permettant le développement cognitif et langagier de l'enfant en fonction de ses particularités individuelles ; Les participants acquerront des connaissances pour pouvoir distinguer les symptômes de maladie et de souffrance physiques les plus typiques et les plus fréquents chez les enfants ; Les participants acquerront des connaissances pour pouvoir appliquer la prophylaxie et le premier secours à domicile. <p>Compétences (Attitudes)</p> <ul style="list-style-type: none"> Les participants se sentiront plus confiants en soi et en leurs possibilités à gérer de différentes situations et à trouver de l'assistance de la part des spécialistes.
Contenu	<ol style="list-style-type: none"> Développement sensoriel du nouveau-né. Développement cognitif et langagier du bébé et de l'enfant en bas âge – nécessité à assurer un milieu sécurisé et stimulant. Principaux types de comportement des bébés et des enfants en bas âge – sommeil, nutrition, toilette et activité sexuelle, rôle et importance de l'adulte qui aide l'enfant, qui établit un contact émotionnel avec lui, reconnaissance des besoins de l'enfant, liés aux étapes de son développement. Développement psychomoteur. Nature, fonctions et importance du jeu pour les enfants à âges différentes. Soins médicaux.
Public	Les candidats pour le poste « parent d'accueil professionnel »
Méthodes pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> Jeux de rôles ; Jeux collectifs et exercices ; Atelier « Ecriture » ; Lecture de textes littéraires ; Discussion ; Films ; Matériaux en format papier.
Durée	128 h
Evaluation	Feedback par écrit et / ou oral de la part des participants,

	qui devront être testés et travailleront sur des cas, stage.
Niveau CEC	3
Nombre de crédits ECVET	20
Ressources	(Mettre les codes des outils pédagogiques)

Code du module /n° d'identification/ : M.8	Puberté et adolescence
Objectifs du module	<p>Savoirs (savoirs théoriques)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les participants acquerront des connaissances sur les particularités typiques du puberté et sa fonction en tant que « porte d'accès » à l'adolescence ; • Les participants acquerront des connaissances sur l'impact des changements du corps du teenager sur la manière dont il s'apprécie lui-même et dont il est apprécié par ses parents ; • Les participants acquerront des connaissances théoriques sur les tâches principales de l'adolescence ; • Les participants acquerront des connaissances sur les difficultés que l'adolescent a, et qui découlent des changements dans la société moderne. <p>Aptitudes (Savoirs pratiques)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acquérir des capacités d'appliquer l'écoute active par rapport aux adolescents ; • Acquérir des capacités d'accompagner l'enfant de manière adéquate pendant cette période. <p>Compétences (Attitudes)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se sensibiliser en ce qui concerne la demande de l'adolescent d'être respecté en tant que condition pour sa préparation à la vie indépendante ; • Se sensibiliser en ce qui concerne la nécessité d'être tolérant envers les adolescents ; • Prendre conscience du fait que c'est la période pendant laquelle l'enfant doit quitter ses parents et doit prendre la responsabilité pour sa propre vie.
Contenu	<p>1. La période de la puberté en tant que « porte d'entrée » à l'adolescence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les changements du corps : le point de vue du psychologue, le point de vue du pédiatre ; • La manière dont le teenager conçoit et parle des changements qui atteignent son corps ; • La manière dont les parents conçoivent et parlent des

	<p>changements qui atteignent le corps de l'enfant ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • La transition de la sexualité de l'enfant à la sexualité de l'adulte et son impact sur la conscience de soi et sur le comportement du teenager. <p>2. L'adolescence – la plus délicate de toutes les périodes de transition dans la vie humaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les tâches de l'adolescence : constitution définitive de l'identité sexuelle et séparation de l'autorité parentale ; • Les difficultés auxquelles l'adolescent se heurte et sa nécessité d'être respecté ; • Particularités typiques de l'adolescence en tant que période de transition dans la vie humaine de l'enfance à l'âge adulte : les nouvelles nécessités des enfants et les particularités de l'enfance et l'adolescence modernes. <p>3. Comment faut-il comprendre et répondre aux défis de l'adolescence ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comment aider les parents à comprendre et à accepter les changements et l'hostilité des teenagers ; • Comment communiquer avec l'adolescent et comment satisfaire sa nécessité d'être respecté ; • Défis et dangers de l'adolescence.
Public	Les candidats pour le poste « parent d'accueil professionnel »
Méthodes pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> • Atelier « Ecriture » ; • Travail documentaire ; • Films ; • Discussion ; • Travail en petits groupes sur des cas ; • Jeux sociaux (en couples).
Durée	80 h
Evaluation	Feedback par écrit et / ou oral de la part des participants
Niveau CEC	3
Nombre de crédits ECVET	15
Ressources	(Mettre les codes des outils pédagogiques)
Code du module /n° d'identification/ : M.9	L'accueil familial d'enfants handicapés. N'est-il pas trop difficile ?
Objectifs du module	<p>Savoirs (savoirs théoriques)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les participants acquerront des connaissances sur les différents types d'handicap et soins pour les enfants handicapés ; • Les participants acquerront des connaissances sur l'assistance spécifique qu'ils sont obligés à assurer aux enfants : lieux et services sociaux pour les enfants handicapés.

	<p>Aptitudes (Savoirs pratiques)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acquérir des connaissances pratiques d'observation, d'analyse et d'évaluation du comportement de l'enfant handicapé et prévention ou modification du comportement non désiré. <p>Compétences (Attitudes)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation d'attentes positives des parents d'accueil par rapport aux enfants handicapés.
Contenu	<p>1. Formes d'handicap :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déficience intellectuelle ; • Handicap physique ; • Handicap visuel ; • Handicap de l'ouïe. <p>2. Comment l'enfant handicapé influence la vie de la famille d'accueil :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Impact de la présence de l'enfant handicapé sur les autres enfants dans la famille ; • Planning et organisation de la vie de la famille ; • La vie dans la communauté. <p>3. L'assistance professionnelle qu'il faut assurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Services sociaux ; • Education associative ; • Groupes d'assistance.
Public	Les candidats pour le poste « parent d'accueil professionnel »
Méthodes pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> • Jeux collectifs ; • Discussion ; • Brainstorming ; • Echange d'expérience personnelle ; • Travail sur des cas ; • Films.
Durée	80 h
Evaluation	Feedback par écrit et / ou oral de la part des participants
Niveau CEC	3
Nombre de crédits ECVET	15
Ressources	(Mettre les codes des outils pédagogiques)



CONCLUSIONS

- **Les difficultés rencontrées**

La difficulté majeure en Bulgarie reste toujours le manque de clarté en ce qui concerne la question de la professionnalisation de l'accueil familial - qu'est-ce que « professionnalisation » veut dire ? (Travail rémunéré, spécialisation ou autre... ?), est-ce qu'elle est nécessaire ?, ne corrompt-elle pas les soins pour les enfants ?, etc.

Ce métier fait partie du groupe des métiers, dits « non-spécialisés » du point de vue des exigences d'embauche, mais son profile n'est pas encore suffisamment éclairé du point de vue législatif. A cette étape, le MTPS et l'ANPE ont défini les exigences envers la formation qui ne concernent que des thèmes assez généraux. La formation est organisée par des fournisseurs de services et non pas par des organisations formatrices. Ceci a entravé le travail, car les fournisseurs de services sociaux conçoivent la formation des candidats pour devenir des parents d'accueil comme une activité qui n'exige pas une préparation méticuleuse. Il n'est pas encore clair auquel niveau sera placé le métier.

Dans ce sens, nous ne connaissons pas encore non plus le rôle exact de la formation – quels seront ses objectifs – dans la préparation pour l'exécution de l'activité professionnelle ; peut-être, serait-elle orientée essentiellement vers un changement des attentes et de l'ambiance générale et non pas des compétences, ou autre. Tenant compte du fait que l'approche éducative à la base des compétences est faiblement connue dans la pratique, on comprend mieux pourquoi il est tellement difficile d'élaborer des standards pour le métier et de former les parents d'accueil.

- **les avancées faites**

Le progrès est essentiel et, en premier lieu, en ce qui concerne l'unification des efforts des spécialistes pour l'élaboration des standards ce qui a modifié leurs attentes aussi bien par rapport le besoin de travailler conjointement que par rapport la solution du problème, lié à la professionnalisation de l'accueil familial.

Dans le cadre de ce projet nous avons élaboré de nouveaux/nouvelles et nous avons adapté les programmes actuels.

Ensuite, nous pouvons désigner un autre progrès – la modification progressive du rapport envers l'approche à la base des compétences et son rôle dans l'élaboration des programmes de formation.

- **les enseignements retenus**

La professionnalisation de l'accueil familial est un processus. L'insertion des standards de formation peut régler les compétences nécessaires, mais le changement des attentes par rapport à cette activité et son appréciation en tant que métier qui exige une formation sérieuse prendra du temps.

Le présent document a été élaboré par une équipe de spécialistes dans des domaines différents, possédant une expérience pratique variée.

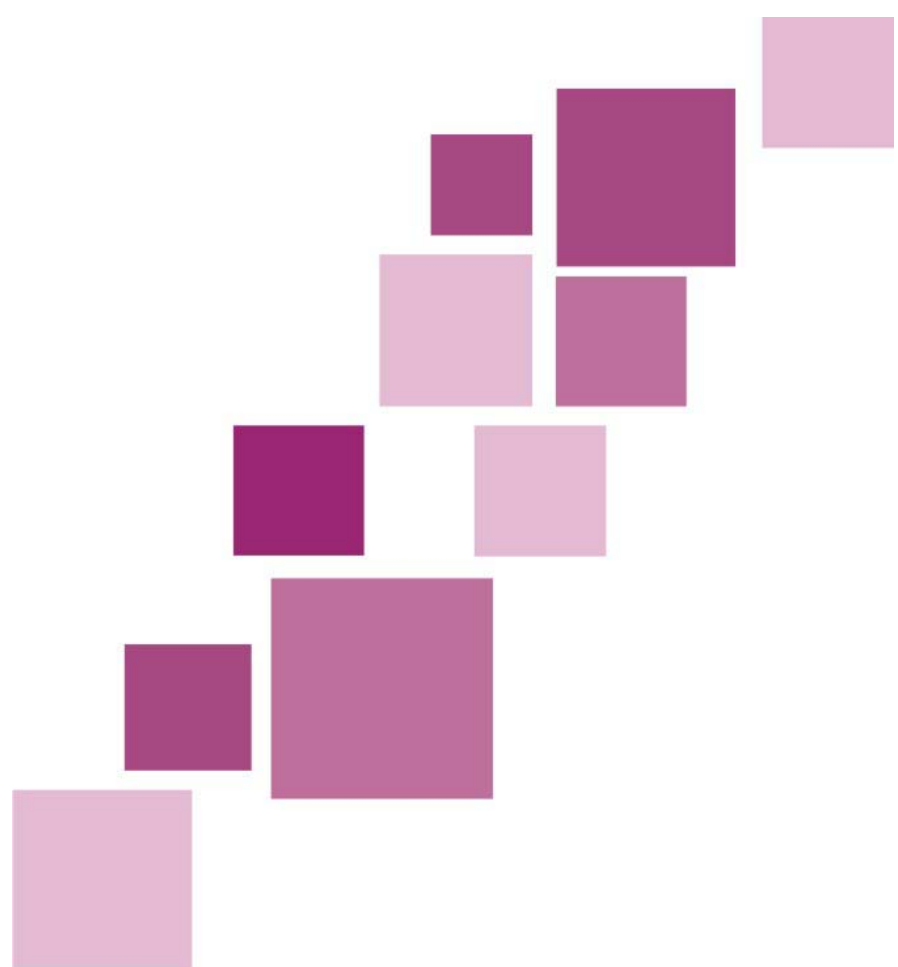
- **les perspectives**

En 2011 l'AAS du MTPS a lancé un projet national, intitulé « Accueilles-moi », dans le cadre du programme opérationnel « Développement des ressources humaines » pour le développement de l'accueil dans le pays pendant la préparation duquel on a entamé d'importantes modifications législatives, organisationnelles et structurelles. On y planifie aussi une amplification du programme de formation. La diffusion des produits du projet et, en particulier, le Référentiel formation aura un apport effectif pour sa réalisation.



RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Loi de la protection de l'enfant
2. Règlements d'application de la Loi de la protection de l'enfant
3. Loi de formation et qualification professionnelles
4. Méthode des Conditions et Manières de mise à disposition du service social
« Accueil familial », AAS
5. Classification nationale des métiers et des fonctions
6. Règlement sur les conditions et l'autorisation de présenter une candidature, le
choix et la validation des familles d'accueil et l'accueil d'enfants dans leur sein,
2007
7. Code du travail
8. Programme de formation pour les parents d'accueil



ANNEXES

- Le supplément au certificat d'AF EUROPASS (à renseigner)
- Le certificat national



1. Intitulé du certificat/titre/diplôme ⁽¹⁾

⁽¹⁾ dans la langue d'origine

2. Traduction de l'intitulé du certificat/titre/diplôme ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Le cas échéant. Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale.

3. Eléments de compétences acquis

4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles par le détenteur du certificat/titre/diplôme ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Rubrique facultative

^(*) Note explicative

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat/titre/diplôme. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme à la Résolution 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 concernant la transparence des

qualifications, à la Résolution 96/C 224/04 du Conseil du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle, ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Pour plus d'information, visitez le site <http://europass.cedefop.europa.eu>

© Communautés européennes 2002

5. Base officielle du certificat/titre/diplôme	
Nom et statut de l'organisme certificateur	Nom et statut de l'autorité nationale/régionale responsable du référent du certificat/titre/diplôme
Niveau (national ou international) du certificat/titre/diplôme	Système de notation / conditions d'octroi
Accès au niveau suivant d'éducation/de formation	Accords internationaux
Base légale	

6. Modes d'accès à la certification officiellement reconnus

Description de l'enseignement / formation professionnel(le) suivi(e)	Part du volume total de l'enseignement / formation (%)	Durée (heures/semaines/mois/années)
École/centre de formation		
Apprentissage en contexte professionnel		
Apprentissage non formel validé		
Durée totale de l'enseignement / de la formation conduisant au certificat/titre/diplôme		
Niveau d'entrée requis		
Information complémentaire		
<i>Pour toute information complémentaire, notamment sur le système national de qualifications :</i>		
www.		
Point national de référence		
www.		

PARTENAIRES



СОФИЙСКИ УНИВЕРСИТЕТ
"СВ. КЛИМЕНТ ОХРИДСКИ"

BULGARIE

Université «St Kliment d'Ohrid» de Sofia (Promoteur du projet)

boul. Shipchenski Prohod 69 A, 1574 Sofia - Bulgarie
Tel 0035929706206
Fax 0035928722321
<http://www.fnpp.uni-sofia.bg>
Personnes de contact:
Nelly PETROVA - DIMITROVA (Email: npetrova_dimitrova@abv.bg)
Hristina OTZETOVA (Email: kristi_o@abv.bg)

Institut des Activites et des Pratique Sociale (SAPI)

Liulin planina 22, A, fl. 2, Bulgaria, Sofia 1606
Tel: 0035928524713
Fax: 0035929533147
www.sapibg.org
Personnes de contact:
Nadia STOIKOVA (Email: nstoykova@sapibg.org)
Yanitza NEDELICHEVA (Email: nedelicheva.yanitza@gmail.com)

Agence nationale pour l'éducation et la formation professionnelle (NAVET)

www.navet.government.bg
Personnes de contact:
Penka NIKOLOVA (Email: p.nikolova@navet.government.bg)

FRANCE:

Groupement d'Intérêt Public - Formation et Insertion Professionnel de l'Académie de Grenoble (GIPFIPAG)

5 rue Roland Garros, 38320 Eybens - France
Tel 0033456524641
Fax 0033456524650
<http://www.ac-grenoble.fr>
Personnes de contact:
Jean Noël PACHOUD (Email: jean-noel.pachoud@ac-grenoble.fr)
Catherine CHABOUD (Email: catherine.chaboud@ac-grenoble.fr)

Greta Nord Isère - Centre de formation continue

Tel : 0033474280486
www.gretani.com
Personne de contact:
Marianne CIVIDINO-REYNAUD (Email: mariette.cividino-reynaud@ac-grenoble.fr)

Greta VIVARAIS PROVENCE (Evalueateur)

Pôle Les Catalins Montélimar
Tel 0033475006126
Fax 0033671109554
Personne de contact:
Patrick NICOLAS (Email: patrick.nicolas@ac-grenoble.fr)

HONGRIE:

Université de Pécs (Hongrie)

Szántó Kovács János u. 1/b., 7633. Pécs - Hongrie
Tel 003672501500
Fax 003672251100
<http://www.pte.hu>
Personnes de contact:
Maria HUSZ (Email: husz@feek.pte.hu)

ROUMANIE:

Association PARTENER - le Groupement d'Initiative pour le Développement Local de Iasi

Str. Vasile Conta, nr. 42, 700106 Iasi - Roumanie
Tel 0040232217884
Fax 0040232270502
<http://www.asociatia-partener.ro>
Personnes de contact:
Catalin ILASCU (Email: catalin@asociatia-partener.ro)

Université «Alexandru Ioan Cuza» de Iasi

Bulevardul Carol 1 nr. 11, 700506 Iasi - Roumanie
Tel 0040232201028
Fax 0040232210660
<http://www.uaic.ro>
Personne de contact:
Contiu SOITU (Email: soitucontiu@yahoo.com)

Direction departementale pour la protection des droits de l'enfant Iasi

Strada Vasile Lupu, nr. 57A, Iasi, Roumanie
Tel 0040232477731
Fax 0040232279654
www.djpcd.ro
Personne de contact:
Florin ION (Email: florinion@djpcd.ro)



ROUMANIE



Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne.

Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.